

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2023-2024

Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement



Le contenu de cette publication a été rédigé
par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

140, Grande Allée Est, bureau 650
Québec (Québec) G1R 5N6
Téléphone : 418 643-7447
Sans frais : 1 800 463-4732
Courriel : communication@bape.gouv.qc.ca

bape.gouv.qc.ca
facebook.com/BAPEquebec
twitter.com/BAPE_Quebec
linkedin.com/company/bapequebec

Crédits photo : Association québécoise pour l'évaluation d'impacts et Office de participation publique de Longueuil

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2024
ISSN 1706-9599 (version imprimée)
ISSN 1926-4654 (version PDF)
ISBN 978-2-550-98080-3 (version imprimée)
ISBN 978-2-550-98081-0 (version PDF)

© Gouvernement du Québec

Table des matières

Message du ministre	v
Message du président	vi
Déclaration attestant la fiabilité des données	vii
Rapport de mission d'examen du professionnel en exercice indépendant	viii
1 L'organisation	1
1.1 Organisation en bref	1
1.2 Faits saillants	6
2 Les résultats	9
2.1 Plan stratégique	9
2.2 Déclaration de services aux citoyennes et citoyens	20
2.3 Mission du BAPE	22
3 Les ressources utilisées	26
3.1 Utilisation des ressources humaines	26
3.2 Utilisation des ressources financières	28
3.3 Utilisation des ressources informationnelles.....	29
4 Annexes — autres exigences	31
4.1 Gestion des effectifs	31
4.2 Développement durable	32
4.3 Occupation et vitalité des territoires	34
4.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics	34
4.5 Accès à l'égalité en emploi.....	35
4.6 Code d'éthique et de déontologie des administratrices et administrateurs publics	39
4.7 Gouvernance des sociétés d'État.....	40
4.8 Allègement réglementaire et administratif	40
4.9 Accès aux documents et protection des renseignements personnels.....	40
4.10 Application de la Politique linguistique de l'État et de la Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle dans l'Administration	41
4.11 Égalité entre les femmes et les hommes.....	43

4.12	Politique de financement des services publics	43
4.13	Code de déontologie des membres du BAPE	44
4.14	Membres du BAPE	47
4.15	Dossiers réalisés.....	48
4.16	Rapports et publications.....	49
4.17	Conférences, présentations et activités.....	49
4.18	Lois, règlements et politiques.....	51
4.19	Activités	52

Message du ministre

Madame Nathalie Roy
Présidente de l'Assemblée nationale
et députée de Montarville
Hôtel du Parlement, Québec



Madame la Présidente,

J'ai le plaisir de vous transmettre le Rapport annuel de gestion 2023-2024 du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), qui, à l'aube de ses 45 ans, ne cesse de s'améliorer et d'accomplir sa mission avec exemplarité.

En plus d'un nouveau plan stratégique, le BAPE s'est doté cette année d'une nouvelle page Web conviviale et intuitive pour simplifier la participation publique et répondre aux besoins d'information et aux questions qui lui sont le plus fréquemment posées. Une infolettre destinée au grand public, *L'heure juste*, a également vu le jour en 2023. Déjà, avec ses 1 600 personnes abonnées, on constate un engouement pour l'information qui y est diffusée, notamment sur les dossiers en cours au BAPE et sur l'organisation elle-même (histoire, équipes, engagements, etc.).

Ces outils rejoignent les nouveaux objectifs stratégiques du BAPE en favorisant la compréhension de son rôle auprès du public et en améliorant les pratiques de participation publique, tout en mobilisant le personnel par la mise en valeur de son excellent travail.

L'année 2023 a également été l'occasion, pour le BAPE, de renouveler le mandat de son comité d'amélioration continue, qui est responsable d'élaborer le plan d'action 2024-2026. Cet exercice devrait consolider les interventions du BAPE et les réaligner avec les grands axes d'action prioritaires de sa planification stratégique, dont les outils mis à la disposition des commissions et les modes de participation publique.

Ainsi, cette année encore, le BAPE se distingue par son efficacité, sa proactivité et sa volonté toujours plus marquée de se renouveler afin que les Québécoises et les Québécois puissent s'impliquer encore mieux et plus activement dans les choix qui les concernent.

Je vous prie donc, Madame la Présidente, de recevoir mes salutations distinguées.

Le ministre de l'Environnement, de la Lutte
contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
et ministre responsable de la région des Laurentides,

Benoit Charette
Québec, septembre 2024

Message du président

Monsieur Benoit Charette
Ministre de l'Environnement, de la Lutte contre
les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
et ministre responsable de la région des Laurentides



J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel de gestion du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2024.

Encore cette année, nous avons travaillé ardemment à la réalisation de la mission du BAPE et à l'atteinte de ses objectifs. Nous avons mené à bien six mandats d'enquête et de consultation publique, en plus de réaliser quatre périodes d'information publique. À ces occasions, mais aussi dans le cadre de diverses initiatives et activités, nous avons déployé d'importants efforts pour favoriser la participation de la population aux travaux du BAPE et maintenir sa confiance envers l'institution.

Vous trouverez dans ce rapport annuel les résultats atteints par le BAPE relativement à son *Plan stratégique 2021-2025*. À ce propos, j'aimerais rappeler que, comme je l'ai précisé dans le rapport annuel de gestion précédent, plus de 60 % des indicateurs de performance de ce plan dépendent de facteurs externes sur lesquels nous n'exerçons aucun contrôle. Afin de corriger la situation, au cours des derniers mois et avec le soutien d'une spécialiste de l'École nationale d'administration publique, nous avons redéfini les objectifs, les indicateurs et les cibles de notre plan stratégique de manière à les rendre plus représentatifs de nos actions. Un nouveau plan stratégique sera ainsi en vigueur dès 2024-2025.

Il en ressort que le BAPE n'a atteint qu'une partie de ses cibles pour 2023-2024. Cela dit, nous avons néanmoins de belles réalisations à notre actif. Par exemple, dans l'optique d'offrir aux citoyennes et citoyens des options de participation adaptées à leurs besoins et à leurs attentes, nous avons instauré deux nouvelles options leur permettant de transmettre une opinion à l'occasion d'une consultation publique, soit le commentaire et l'image commentée.

Pour informer le public de manière toujours plus efficace, nous avons continué à publier avec assiduité et à nous réinventer dans les médias sociaux, de sorte que les gens sont toujours plus nombreux à y suivre nos activités. Nous avons également amélioré la section de notre site Web qui explique comment participer aux travaux du BAPE en plus de lancer une infolettre. Enfin, des progrès notables ont aussi été accomplis en ce qui a trait à la notoriété et à la compréhension de nos rôles.

En terminant, je souhaite préciser que si le BAPE arrive à mener sa mission de manière remarquable, c'est grâce à une équipe engagée qui a à cœur le service à la population et qui l'encourage à participer aux activités du BAPE en mettant tout en œuvre pour lui faire vivre une expérience positive. J'en profite donc, en conclusion, pour exprimer ma plus sincère gratitude envers mes dynamiques collègues. Nous envisageons les défis de la nouvelle année avec beaucoup d'enthousiasme.

Le président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Alain R. Roy'.

Alain R. Roy
Québec, juillet 2024

Déclaration attestant la fiabilité des données

Les résultats et les renseignements contenus dans le présent rapport relèvent de la responsabilité de la présidence du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). Cette responsabilité porte sur la fiabilité de l'information et des données, ainsi que sur les contrôles afférents.

Le *Rapport annuel de gestion 2023-2024* du BAPE décrit fidèlement la mission, les mandats, les engagements au regard de la Déclaration de services aux citoyennes et citoyens et des orientations stratégiques du BAPE. Il présente les objectifs, les indicateurs et les résultats qui y sont liés.

Nous déclarons que les données et les renseignements contenus dans le présent rapport annuel ainsi que les contrôles qui s'y rapportent sont fiables et correspondent à l'état de situation au 31 mars 2024.

Le président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Alain R. Roy'.

Alain R. Roy
Québec, juillet 2024

Le secrétaire et directeur général de l'administration
et des communications,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'René Beaudet'.

René Beaudet
Québec, juillet 2024

**QUÉBEC**

815, boul. Lebourgneuf
Bureau 401
Québec (Québec) G2J 0C1

Téléphone 418 659-7374
Télécopieur 418 650-4480

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT

Monsieur le Président,

Nous avons procédé à l'examen des résultats, des indicateurs, des données et des explications présentés dans le rapport annuel de gestion du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (ci-après nommé le « BAPE ») pour l'exercice terminé le 31 mars 2024.

Responsabilité de la direction à l'égard du rapport annuel de gestion

La direction du BAPE est responsable de la préparation et de la présentation fidèle du rapport annuel de gestion conformément aux résultats, indicateurs, données et explications qu'elle a accumulé au cours de l'exercice, ainsi que du contrôle qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un rapport annuel de gestion exempt d'anomalies significatives.

Responsabilité du professionnel en exercice

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur le rapport annuel de gestion ci-joint en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen du rapport annuel de gestion conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en œuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations et discussions auprès de la direction et d'autres personnes au sein du BAPE, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques et l'évaluation des éléments probants obtenus par l'examen de pièces justificatives et des calculs.

Les procédures mises en œuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en œuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur le rapport annuel de gestion.

Conclusion

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que le rapport annuel de gestion du BAPE ne donne pas, dans tous ses aspects significatifs, une image fidèle des résultats, des indicateurs, des données et des explications pour l'exercice terminé le 31 mars 2024.

LEMIEUX NOLET
comptables professionnels agréés
S.E.N.C.R.L.

Québec (Québec)
Le 8 juillet 2024

¹ Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A130007



1 L'organisation

1.1 Organisation en bref

Création

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a été créé en 1978. L'organisme relève du ministre responsable de l'Environnement (ci-après le ministre), de qui il reçoit ses mandats. Lors de la création du BAPE, l'Assemblée nationale posait un geste en faveur du droit de la population à l'information et à la consultation. Elle sollicitait également sa participation pour fournir aux personnes responsables des prises de décision le meilleur éclairage possible sur un projet ou sur toute question relative à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre.

Mission et clientèle

Le BAPE a pour mission d'éclairer la prise de décision gouvernementale en transmettant au ministre des constats et des avis qui prennent en compte les préoccupations de la population et qui s'appuient sur les 16 principes de la *Loi sur le développement durable* (RLRQ, chapitre D-8.1.1).

Pour réaliser sa mission, le BAPE offre les conditions propices pour que les citoyennes et citoyens puissent s'informer et s'exprimer. À cette fin, il veille à ce que toute l'information disponible et pertinente soit rendue publique. Les constats et avis de ses commissions d'enquête sont le fruit d'une analyse rigoureuse qui intègre les enjeux écologiques, sociaux et économiques.

Les rôles du BAPE



Informer



Consulter



Enquêter



Aviser

Vision

Par son écoute, son impartialité, la rigueur de ses enquêtes et la diversité de ses expertises, le BAPE donne une voix aux citoyennes et citoyens et leur permet de contribuer à façonner l'avenir du Québec.

Citoyennes et citoyens :



**Participez
à l'avenir!**

Valeurs

Le BAPE s'engage à appuyer son action sur ces quatre valeurs éthiques :



Le **respect** consiste à poser un second regard sur une problématique donnée afin de ne pas heurter indûment les personnes ou les parties concernées. Il se traduit par l'attention que l'on porte aux autres, par une conduite honnête et courtoise envers eux et par le souci de s'octroyer un temps de réflexion.



L'**impartialité** réside dans le devoir et le privilège d'adopter une position aussi bien qu'une autre. Elle implique la volonté de prendre en considération l'ensemble de l'information disponible et des points de vue exprimés. Elle se traduit par le souci d'accorder la même écoute et autant d'importance à toutes et tous, sans parti pris.



L'**équité** exprime la juste appréciation de ce qui est dû à chacun. Elle permet de faire des choix avec justesse et discernement.



La **vigilance** se définit comme l'attention portée à une situation donnée afin d'anticiper ce qui pourrait survenir et de prendre les mesures appropriées pour y répondre dans une perspective de développement durable.

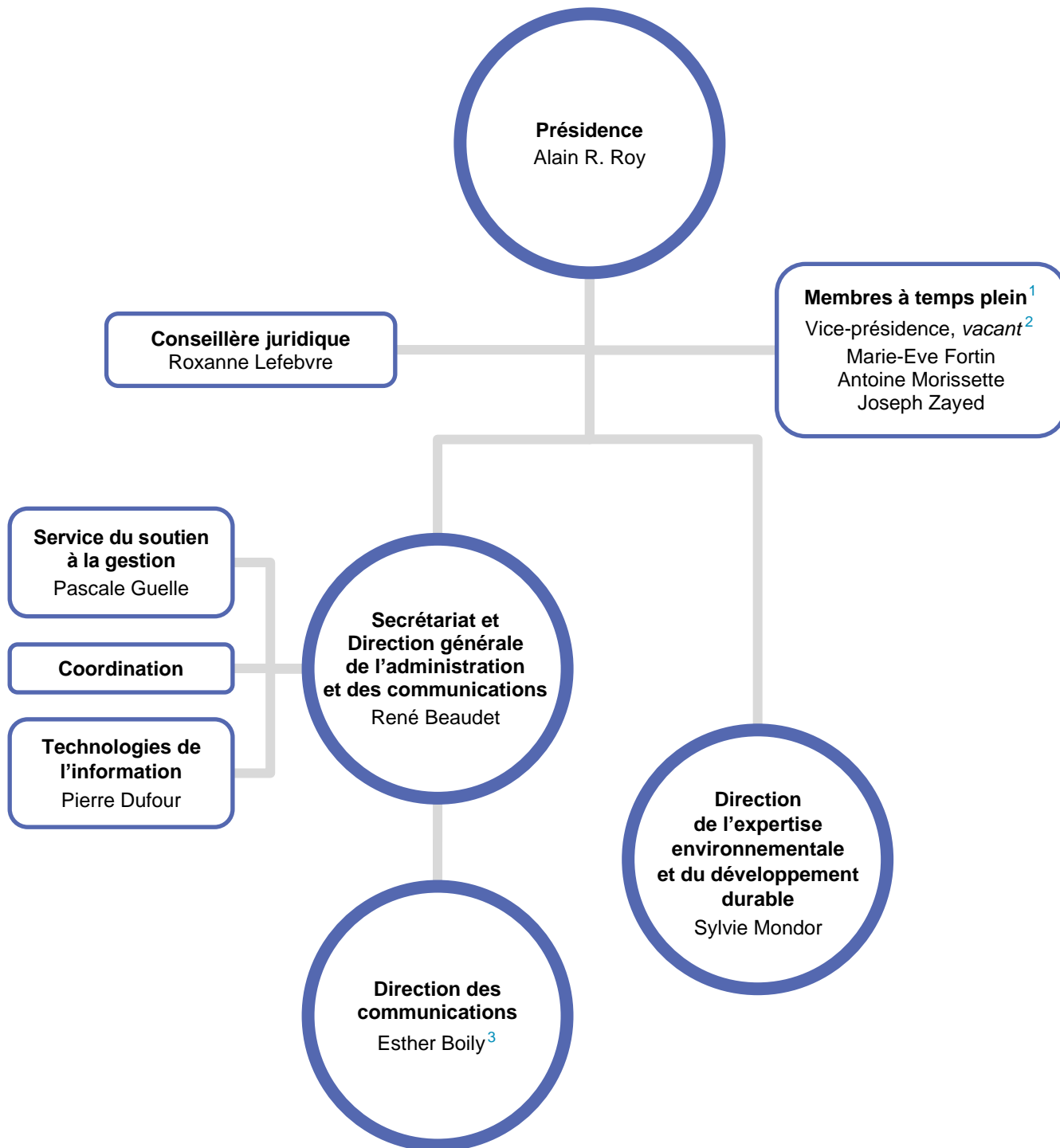
Le BAPE souscrit par ailleurs aux valeurs de la fonction publique québécoise que sont le respect, l'impartialité, la compétence, l'intégrité et la loyauté.

Équipe

C'est le président qui assume la direction de l'organisme. Les membres, le secrétaire et directeur général de l'administration et des communications, la directrice de l'expertise environnementale et du développement durable, la directrice des communications et la conseillère juridique assistent le président dans ses fonctions.

Au 31 mars 2024, le BAPE était composé de quatre membres à temps plein incluant le président (figure 1). À la fois pour former les commissions d'enquête en temps opportun et pour remplir les exigences des mandats confiés par le ministre, le président dispose également d'une liste de membres additionnels à temps partiel (section 4.14).

Figure 1 La structure organisationnelle au 31 mars 2024



1. Des membres additionnels à temps partiel, également nommés par le gouvernement, permettent au président de former les commissions d'enquête qui ont la responsabilité de réaliser les mandats confiés par le ministre responsable de l'Environnement.

2. Martin Lessard à partir du 2 avril 2024.

3. Alexandra Dufresne à partir du 2 avril 2024.

Les membres, ceux à temps plein autant qu'additionnels à temps partiel, sont nommés par le gouvernement au terme d'un processus de recrutement et de renouvellement encadré par le *Règlement sur la procédure de sélection des personnes aptes à être nommées membres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2, r. 35.3). Dès qu'une première enquête lui est confiée, la personne membre est assermentée devant un juge de la Cour supérieure du Québec. À titre de commissaire, elle a les pouvoirs et l'immunité dont jouissent les commissaires exerçant leur fonction en vertu de la *Loi sur les commissions d'enquête* (RLRQ, chapitre C-37), sauf celui d'imposer une peine d'emprisonnement. Dans ce contexte, elle peut, entre autres, assigner des personnes à comparaître et exiger le dépôt de tout document nécessaire à la réalisation de son mandat.

Le personnel du BAPE était composé, au 31 mars 2024, de 45 personnes, comprenant des membres à temps plein nommés, des cadres, des adjointes administratives, des analystes, des conseillères et conseillers en communication, une conseillère juridique, des coordonnatrices et coordonnateurs, du personnel en soutien à la gestion et des spécialistes en technologies de l'information.

Dossiers confiés au BAPE

La très grande majorité des dossiers confiés au BAPE s'inscrit dans la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement (ci-après la Procédure) prévue aux articles 31.1 et suivants de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2, ci-après désignée « LQE »). Celle-ci comprend plusieurs étapes, dont une consacrée à la participation publique dans laquelle les interventions du BAPE se situent. Le nombre et la nature des dossiers confiés au Bureau varient essentiellement en fonction des projets soumis au ministre par les initiateurs. Les projets assujettis à la Procédure sont définis de façon précise par le *Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets* (RLRQ, chapitre Q-2, r. 23.1, ci-après désigné « RÉEIECP »).

Le 10 décembre 2020, l'Assemblée nationale du Québec a adopté la *Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure* (RLRQ, chapitre A-2.001, ci-après désignée « LCACPI »). Cette loi comporte des mesures visant à accélérer l'évaluation de certains projets dans le cadre de la Procédure, lesquels sont indiqués à l'annexe I de la loi, sans toutefois modifier les délais accordés au BAPE pour réaliser les dossiers qui lui sont confiés.

Période d'information publique

Lorsque le ministre juge l'étude d'impact d'un projet recevable dans le cadre de la Procédure, il en informe l'initiateur et lui indique d'entreprendre, à la date qu'il lui aura fixé, la période d'information publique de 30 jours. Au même moment, le ministre demande au BAPE d'annoncer, par communiqué de presse, le début de cette période d'information. Durant cette période, le BAPE tient une séance publique dans le milieu d'insertion du projet et par webdiffusion pour informer la population visée par le projet. C'est à l'intérieur de ce délai de 30 jours que toute personne, tout groupe, tout organisme ou toute municipalité peut demander par écrit au ministre⁴ la tenue d'une consultation publique (audience publique ou consultation ciblée) ou d'une médiation en expliquant les motifs de sa demande.

4. Pour un projet indiqué à l'annexe I de la LACPI, qui est assujetti à la Procédure en vertu de l'article 2 du RÉEIECP et qui fait l'objet d'une période d'information publique, seule la tenue d'une consultation ciblée ou d'une médiation peut être demandée par la population. Néanmoins, lorsque la tenue d'une audience publique apparaît souhaitable, notamment lorsque des préoccupations du public le justifient, le ministre peut, relativement aux enjeux qu'il a ciblés, mandater le BAPE de tenir cette audience sans que l'initiateur de projet n'ait à entreprendre la période d'information publique.

Audience publique

Le mandat d'audience publique, réalisé dans le cadre de la Procédure, se déroule sur une période d'au plus quatre mois et comporte deux parties distinctes. La première partie vise à répondre aux questions du public et de la commission, alors que la deuxième partie permet aux participantes et participants d'exprimer leurs opinions.

Consultation ciblée

Le mandat de consultation ciblée, s'échelonnant sur trois mois, se déroule en une seule partie durant laquelle le public peut poser des questions et exprimer ses opinions.

Médiation

D'une durée de deux mois, le mandat de médiation est un processus de règlement des conflits recourant à la négociation pour rapprocher les parties. Ce processus peut se révéler avantageux lorsque la justification d'un projet n'est pas remise en question et que les différends semblent pouvoir être réglés par le dialogue.

Autres dossiers

Mandat d'enquête sur une question relative à la qualité de l'environnement

Le ministre peut confier au BAPE le mandat d'enquêter sur toute question relative à la qualité de l'environnement dans le cas où il le requiert et pour la durée qu'il détermine. Le BAPE réalise ce type de mandat, entre autres, pour permettre au gouvernement de mieux orienter ses décisions et ses politiques publiques.

Mandat de consultation publique en vertu de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*

La *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* (RLRQ, chapitre C-61.01), qui vise la mise en place d'un réseau d'aires protégées représentatives de la biodiversité de l'ensemble du territoire, prévoit que le ministre tient une période d'information publique préalablement à toute désignation d'un territoire, du domaine de l'État, comme aire protégée d'utilisation durable, réserve de biodiversité, réserve écologique ou réserve marine. Durant cette période, d'une durée minimale de 30 jours, toute personne peut demander au ministre la tenue d'une consultation publique (audience publique ou consultation ciblée). Le ministre peut confier au BAPE, ou à toute personne qu'il désigne comme commissaire à cette fin, le mandat de procéder à la consultation publique.

Mandat d'audience publique en vertu de la *Loi sur les parcs*

La *Loi sur les parcs* (RLRQ, chapitre P-9) prévoit que le ministre peut confier au BAPE le mandat de tenir une audience publique lorsque le gouvernement veut créer un parc, l'abolir ou en modifier les limites.

Rapport du BAPE

À la fin d'un mandat, le BAPE dépose au ministre le rapport de la commission d'enquête qui comprend ses constatations ainsi que l'analyse qu'elle a faite du dossier qui lui a été soumis. Le ministre dispose alors d'au plus 15 jours⁵ pour le rendre public.

Décision

Le BAPE n'a pas le pouvoir d'autoriser ou de refuser un projet.

Il appartient au ministre de formuler ses recommandations au Conseil des ministres, qui prend la décision. À cette fin, le ministre s'appuie notamment sur le rapport du BAPE.

Chiffres clés

Chiffres clés	Description
45	Effectif du BAPE au 31 mars 2024 (personnel régulier et occasionnel)
5,9 M\$	Dépenses
10	Nombre de dossiers confiés par le ministre
35	Nombre de séances publiques tenues
	Nombre de personnes participant aux séances publiques
766	En salle
1 065	En numérique

1.2 Faits saillants

Du changement à la présidence

Le 3 juillet 2023, Alain R. Roy a amorcé un mandat de cinq ans à la présidence du BAPE. Avocat de formation et détenteur d'une maîtrise en histoire, il a principalement œuvré dans le monde municipal, où son parcours professionnel a été à la fois riche et inspirant. Depuis 2017, il était juge administratif et membre de la Commission municipale du Québec. Il y a notamment présidé des consultations publiques, une expérience déterminante dans sa décision de se joindre à l'équipe du BAPE.

L'éthique et la déontologie, qui se trouvent au cœur de son expertise, constituent à ses yeux deux fondements essentiels pour maintenir la confiance de la population envers l'institution et lui permettre de réaliser pleinement sa mission. Animé par une véritable passion pour le contact avec le public, M. Roy exerce un leadership basé sur la poursuite des efforts entamés ces dernières années et souhaite que le BAPE continue à multiplier les occasions de joindre les citoyennes et les citoyens, de les soutenir et de les informer sur des projets qui les touchent.

5. Dans le cas d'un rapport remis à la suite d'un mandat confié en vertu de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* et de la *Loi sur les parcs*, le ministre dispose de 30 jours pour le rendre public.

Élaboration d'un nouveau plan stratégique

En 2022-2023, le BAPE a constaté que plusieurs indicateurs de performance figurant à son plan stratégique ne mesuraient pas directement les efforts qu'il fournissait, mais dépendaient plutôt de facteurs externes, ce qui limitait son contrôle sur l'atteinte de ses cibles.

Afin de corriger la situation, l'organisation s'est fait accompagner par une spécialiste de l'École nationale d'administration publique dans une réflexion visant à redéfinir ses objectifs, ses indicateurs et ses cibles, de manière à les rendre plus représentatifs de ses actions. Ce travail l'a amené à revoir sa vision en insistant davantage sur l'importance de la participation citoyenne, du fait qu'elle contribue à façonner l'avenir du Québec. Quant aux trois orientations de son nouveau plan stratégique, qui sera mis en œuvre dès 2024-2025, elles dénotent une cohésion avec les objectifs du plan précédent, tout en étant définies de manière plus précise. Elles concernent la compréhension des rôles du BAPE, l'optimisation des pratiques en matière de participation publique et la mobilisation du personnel.

Célébration des 45 ans du BAPE

Le 21 décembre 1978, le Québec innovait en posant un geste concret en faveur du droit de la population à l'information et à la consultation en créant le BAPE. La feuille de route de ces 45 années est impressionnante : plus de 1 100 dossiers confiés par le ministre responsable de l'Environnement, près de 3 500 séances publiques et plus de 370 rapports.

Pour souligner cet anniversaire, une première activité s'est tenue le 14 décembre 2023 alors que le premier vice-président de l'institution, Michel Yergeau, a adressé au personnel du Bureau une allocution teintée d'histoire, d'anecdotes et de sagesse.

Quelques jours plus tard, l'infolettre *L'heure juste* a lancé une série d'une dizaine de capsules signées par des témoins de l'histoire du BAPE et des personnes intéressées par ses travaux, en plus d'une chronique mettant en valeur des extraits d'archives.

S'en est suivie la Journée B3P sur les bonnes pratiques en participation publique, le 30 janvier 2024. À cette occasion, une trentaine de représentantes et de représentants d'une douzaine d'organismes publics du Québec œuvrant dans le domaine de la consultation publique se sont réunis. Cette rencontre a permis des partages de pratiques enrichissants pour répondre à des enjeux communs d'information, de consultation et de mobilisation, et ce, dans le but d'encourager une participation citoyenne diversifiée et de faire valoir une contribution publique nécessaire dans les collectivités. Cette initiative de l'équipe de l'expertise environnementale et du développement durable du BAPE a marqué les premiers pas en vue de la constitution d'une nouvelle communauté de pratique regroupant des organismes publics concernés par des enjeux de participation publique. Grâce à elle, ceux-ci pourront bâtir ensemble une meilleure démocratie participative.

Des plans pour le développement durable et l'amélioration continue

Le BAPE a toujours mis le développement durable en tête de ses priorités et a articulé ses engagements, ses outils d'analyse et sa gouvernance dans cet esprit. C'est ainsi que 100 % de ses commissions d'enquête utilisent la grille de prise en compte des 16 principes de la *Loi sur le développement durable* dans leur analyse et que le personnel est formé annuellement sur les différents aspects du développement durable et sur son intégration au sein de l'organisation. Ces informations, et bien d'autres encore, se trouvent dans son nouveau *Plan d'action de développement durable 2023-2028* rendu public en octobre 2023. On y présente également les sept grandes actions qu'il mettra de l'avant

au cours des prochaines années alors qu'il souhaite notamment augmenter la proportion de femmes qui participent à ses travaux, évaluer la durabilité de tous ses projets structurants et augmenter le nombre d'étudiantes et d'étudiants joints par ses troupes pédagogiques.

Le comité d'amélioration continue du BAPE, formé de représentantes et de représentants de toutes les unités administratives de l'organisation, a lui aussi déposé un nouveau plan d'action cette année. Celui-ci vise à consolider ou à recadrer les actions déjà entamées, tout en déterminant les champs d'intervention à prioriser au cours des années 2024 à 2026. Il se compose de trois grands axes d'action : les outils à la disposition des commissions d'enquête, les modes de participation offerts au public et l'efficacité des mesures mises en place. Créé de façon ad hoc en 2020, le comité d'amélioration continue a été pérennisé. Il permet d'encourager, de soutenir et d'encadrer les initiatives favorisant l'adoption d'améliorations dans le cadre des mandats confiés par le ministre. Il s'inscrit aussi dans une recherche quotidienne d'efficacité et de progrès, en plus de faire appel à la créativité de tous les acteurs et actrices du BAPE.

Toujours mieux joindre la population

Désireux de bien accompagner celles et ceux qui souhaitent participer à ses travaux, et dans le but de faire savoir aux citoyennes et citoyens à quel point leur contribution est essentielle, le BAPE a lancé en septembre 2023 deux nouveaux outils de communication.

Conviviale et intuitive, la nouvelle page « Participer » du site Web du BAPE a été mise en ligne le 20 septembre 2023. Par rapport à sa version précédente, elle offre une structure repensée et un contenu allégé afin de faire ressortir les éléments nécessaires à la participation publique. Dès le premier clic, les internautes peuvent y trouver les dates importantes à venir, les moyens pour s'informer et s'exprimer, une foire aux questions ainsi que les étapes du cheminement d'un dossier. La page permet de mieux répondre aux besoins et aux questions les plus fréquentes du public, en plus de lui donner la possibilité d'approfondir ses connaissances sur le BAPE en cliquant sur de nombreux liens. L'optimisation de cette section du site Web faisait suite aux tests d'utilisabilité effectués à la fin de 2022 dans le cadre du projet de caractérisation des personnes participantes et non-participantes aux travaux du BAPE.

L'infolettre *L'heure juste* a, pour sa part, vu le jour le 28 septembre 2023. Destinée au grand public et diffusée une dizaine de fois par année, elle présente des nouvelles sur les dossiers confiés par le ministre ainsi que sur les activités et les initiatives de l'organisation. On y trouve également des articles thématiques sur la participation citoyenne, le développement durable et différentes facettes du BAPE (histoire, équipes, engagements, etc.) de même que des outils d'accompagnement. L'engouement pour les contenus de l'infolettre est indéniable. En effet, l'objectif initial, qui était de 1 000 personnes abonnées pour la première année, a été largement dépassé. La publication compte déjà plus de 1 600 personnes abonnées après seulement sept mois de diffusion.

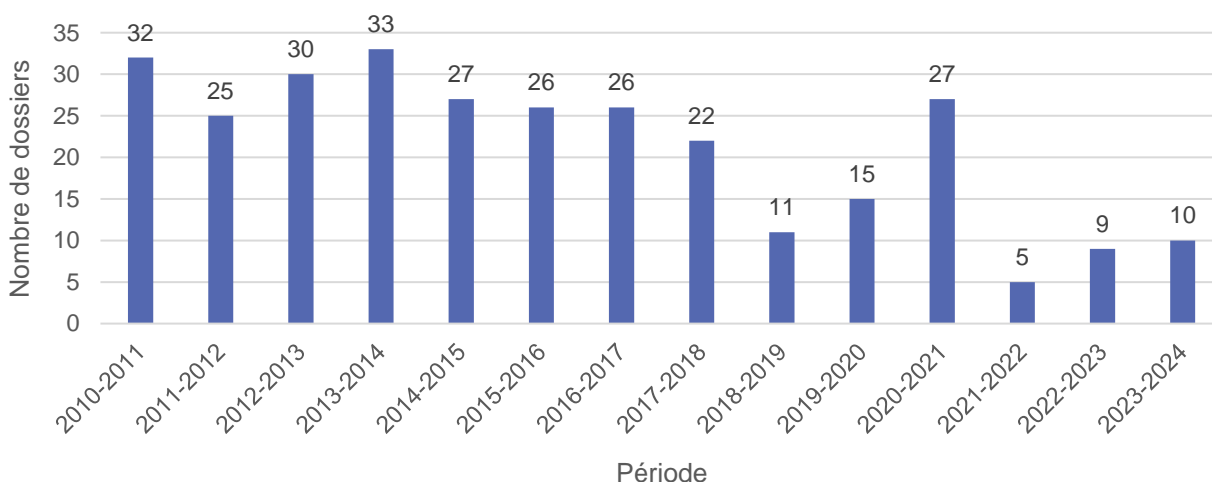
2 Les résultats

2.1 Plan stratégique

Résultats relatifs au plan stratégique

L'atteinte des objectifs du *Plan stratégique 2021-2025* dépend fortement du nombre et du type de dossiers confiés au BAPE, de la nature des projets examinés, mais aussi des enjeux et de l'intérêt qu'ils soulèvent au sein de la population concernée. Or, l'exercice financier 2023-2024 a été marqué par le fait que peu de dossiers ont été confiés au Bureau. Pareille situation s'est produite d'ailleurs au cours des deux exercices financiers précédents. La figure 2 illustre l'évolution du nombre de dossiers traités depuis 2010⁶.

Figure 2 Évolution du nombre de dossiers confiés par le ministre depuis 2010



Sachant qu'il existe une corrélation entre le nombre de dossiers et leur nature d'une part, et la connaissance des actions du BAPE et la confiance qui lui est accordée par le public d'autre part, il a été difficile d'atteindre les cibles ambitieuses que le Bureau s'était fixées pour plusieurs indicateurs de cette planification stratégique. Une réflexion a été entamée, tant à l'interne qu'avec la firme de sondage et de recherche marketing et analytique chargée de réaliser les mesures annuelles permettant de suivre certains indicateurs. Les constats qui découlent de cette réflexion ont mis en lumière le fait que plus de 60 % des indicateurs actuels ne relèvent pas directement des efforts du Bureau. Puisque l'atteinte de la majorité des cibles dépend plutôt de variables externes, sur lesquelles le BAPE n'a d'ailleurs aucun contrôle, nos engagements se sont avérés risqués, à plus forte raison dans un contexte de faible volume de dossiers confiés.

6. Ces fluctuations annuelles s'expliquent essentiellement par la variabilité du nombre de projets assujettis à la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, par laquelle la très grande majorité des dossiers sont confiés annuellement au Bureau, et ayant atteint l'étape de la participation publique dont le BAPE est responsable.

Enjeu 1 : La contribution du public

Orientation 1 : Favoriser la participation

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024	N° de page
1.1 Améliorer la compréhension des rôles du BAPE	1. Taux de compréhension des rôles du BAPE	70 %	65 %	11
	2. Taux de notoriété assistée	43 %	35 %	12
	3. Opinion favorable du public	63 %	41 %	13
1.2 Diversifier les modes de participation et d'information	4. Nombre d'initiatives déployées	1	5	15
1.3 Améliorer la visibilité des actions du BAPE	5. Nombre d'abonnés aux médias sociaux du BAPE	10 000	11 207	16

Enjeu 2 : La confiance

Orientation 2 : Maintenir la confiance envers l'institution

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024	N° de page
2.1 Appliquer les plus hauts standards en matière d'éthique et de déontologie	6. Niveau de confiance du public	77 %	71 %	17
2.2 Mettre en valeur la contribution des citoyens aux travaux du BAPE	7. Nombre de moyens déployés	1	4	18

Enjeu 3 : L'expérience de travail

Orientation 3 : Favoriser une expérience de travail enrichissante et distinctive

Objectif	Indicateur	Cible 2023-2024	Résultat 2023-2024	N° de page
3.1 Accroître la mobilisation du personnel	8. Taux d'engagement dans l'emploi	84 %	80 %	20

Résultats détaillés 2023-2024 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2021-2025

Enjeu 1 : La contribution du public

Orientation 1 : Favoriser la participation

Objectif 1.1 : Améliorer la compréhension des rôles du BAPE

Contexte lié à l'objectif :

Le BAPE **informe** et **consulte** la population, **enquête**, puis **avise** le ministre responsable de l'Environnement sur les dossiers qu'il lui confie, afin d'éclairer la prise de décision gouvernementale. Seul organisme gouvernemental de démocratie participative consacré à l'environnement au Québec, l'institution est soucieuse d'offrir les conditions propices à une participation citoyenne diversifiée et inclusive.

L'information rendue publique pendant la réalisation d'un dossier demeure le moyen privilégié pour joindre les citoyennes et citoyens et leur permettre de prendre connaissance des actions du BAPE. Puisque la notoriété d'un organisme public est fortement influencée par sa visibilité médiatique et l'effet de récence de cette dernière, le nombre de dossiers traités par le Bureau a une incidence déterminante sur les indicateurs liés à l'objectif d'améliorer la compréhension des rôles du BAPE auprès de la population québécoise.

Indicateur 1 : Taux de compréhension des rôles du BAPE

(mesure de départ : 66 %, 2022*)

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Cibles	s. o.	68 %	70 %	71 %
Résultats	66 % (mesure de départ)	63 %** Non atteinte	65 %*** Non atteinte	

* Sondage Omniweb mené auprès d'un échantillon représentatif de 1 007 Québécoise et Québécois par la firme Léger du 18 au 20 février 2022. La marge d'erreur maximale d'un échantillon probabiliste de même taille est de +/- 3,1 %, 19 fois sur 20 (ci-après Sondage Léger 2022).

** Sondage Web mené auprès d'un échantillon représentatif de 1 002 Québécoises et Québécois par la firme Léger du 31 mars au 2 avril 2023. La marge d'erreur maximale d'un échantillon probabiliste de même taille est de +/- 3,96 %, 19 fois sur 20 (ci-après Sondage Léger 2023).

*** Sondage Web mené auprès d'un échantillon représentatif de 1 008 Québécoises et Québécois par la firme Léger du 22 au 25 mars 2024. La marge d'erreur maximale d'un échantillon probabiliste de même taille est de +/- 3,9 %, 19 fois sur 20 (ci-après Sondage Léger 2024).

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

L'indice de compréhension des rôles du BAPE mesuré en 2022 constitue la mesure de départ à partir de laquelle sont évalués les résultats des années subséquentes. Bien que la cible pour l'exercice financier 2023-2024 n'ait pas été atteinte, le résultat est supérieur à celui de l'année dernière et demeure comparable à la mesure de départ en considérant la marge d'erreur applicable aux résultats du sondage.

Cet indicateur combine les résultats obtenus pour chacun des rôles : informer, consulter, enquêter et aviser. Pour chacun d'eux, les répondantes et répondants ont indiqué les actions qui, à leur avis,

caractérisent le mieux les rôles du BAPE. Ces personnes effectuaient leurs choix parmi des réponses préétablies auxquelles des valeurs avaient été attribuées selon leur pertinence. Les résultats obtenus pour chacun des rôles oscillent entre 13 et 18 sur 25, pour un total de 65,4. Bien qu'aucun des rôles ne se démarque significativement en matière de compréhension, on note que les volets informatif et aviseur demeurent ceux pour lesquels le travail de sensibilisation et d'éducation requiert le plus d'efforts auprès de la population québécoise.

Le BAPE travaille en continu à l'optimisation de son site Web afin d'améliorer l'expérience client, de faciliter la participation à ses travaux et d'améliorer la compréhension de ses rôles, notamment à la suite des tests utilisateurs réalisés en 2022. De plus, le Bureau a lancé, en septembre 2023, une infolettre dans laquelle les rôles du BAPE sont expliqués et mis en contexte. En mars 2024, le nombre de personnes abonnées était de 1 614. Ces actions contribuent à améliorer la compréhension des rôles du BAPE.

Indicateur 2 : Taux de notoriété assistée

(mesure de départ : 38 %, 2020*)

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Cibles	40 %	41 %	43 %	45 %
Résultats	34 %**	26 %***	35 %****	
	Non atteinte	Non atteinte	Non atteinte	

* Sondage mené auprès d'un échantillon représentatif de 1 000 Québécoises et Québécois par l'Observatoire de la consommation responsable du 16 au 30 octobre 2020. La marge d'erreur maximale est de +/- 3,00 %, et ce, dans un intervalle de confiance de 95 %, 19 fois sur 20 (ci-après Sondage OCR 2020).

** Sondage Léger 2022.

*** Sondage Léger 2023.

**** Sondage Léger 2024.

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

On entend par notoriété assistée la connaissance d'une « marque » lorsqu'elle est présentée dans une liste ou citée par l'enquêteur. Au fil des dernières années, la notoriété assistée du BAPE a varié considérablement comme le démontre le tableau ci-haut. Mesurée une première fois en 2018 à 32 %, elle se situait à 38 % en 2020, année de référence pour déterminer la progression souhaitée. Rappelons qu'au moment où le sondage a été effectué, en 2020, le BAPE s'apprêtait à compléter deux mandats d'audience publique d'envergure sur des projets largement médiatisés⁷.

La couverture médiatique accordée au BAPE au moment du sondage ou en amont de celui-ci peut avoir une incidence sur le résultat. Le nombre de mentions du BAPE dans les 45 jours précédant la fin de chaque période de collecte a été dénombré puisque l'effet de récence (les références médiatiques doivent être relativement récentes pour être dans l'esprit des répondantes et répondants) influence les réponses des publics sondés. Comparativement à l'année 2021-2022, au cours de laquelle 738 mentions ont été dénombrées, seules 388 mentions avaient été recensées pour 2022-2023. En 2023-2024, ce nombre était de 341, une donnée statistiquement similaire à celle de l'an dernier.

7. Projet de construction d'un tramway à Québec (rapport du BAPE n° 356) et Projet de construction d'un complexe de liquéfaction de gaz naturel à Saguenay (rapport du BAPE n° 358).

En mars 2024, c'est 35 % des Québécoises et Québécois qui affirmaient, de façon assistée, connaître le BAPE. Ceci représente une augmentation considérable de neuf points par rapport à la mesure de l'année précédente (26 %). Elle est toutefois bien en deçà de la cible établie, comme cela a été le cas pour les deux années précédentes. L'augmentation de la notoriété assistée cette année peut s'expliquer par une abondante couverture médiatique relative à l'implication ou non du BAPE dans le cadre de l'autorisation d'un projet industriel majeur. Il est à noter que le BAPE n'a aucun contrôle sur le nombre de dossiers qui lui sont confiés et le caractère polarisant ou non de ceux-ci, des facteurs qui varient grandement d'une année à l'autre et qui influencent sa notoriété assistée.

Par ailleurs, comme lors des dernières mesures, la notoriété assistée du BAPE en mars 2024 est plus élevée auprès des personnes résidant dans la grande région de Québec (46 %), auprès des personnes qui ont un diplôme universitaire (45 %), auprès des personnes âgées de 55 ans ou plus (43 %), auprès des francophones (42 %) et auprès des hommes (42 %).

En 2023-2024, une nouvelle stratégie de médias sociaux a été adoptée. Celle-ci prévoit notamment la mise en valeur de l'organisation en marge des dossiers confiés par le ministre en publiant sur les comptes du BAPE des contenus diversifiés et nouveaux. L'objectif est de mieux faire connaître le BAPE et de joindre un plus large public, notamment les jeunes et les femmes.

Indicateur 3 : Opinion favorable du public

(mesure de départ : 59 %, 2020*)

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Cibles	60 %	61 %	63 %	65 %
Résultats	49 %** Non atteinte	44 %*** Non atteinte	41 %**** Non atteinte	

* Sondage OCR 2020.

** Sondage Léger 2022.

*** Sondage Léger 2023.

**** Sondage Léger 2024.

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Entre les mois de février 2022 et de mars 2023, le BAPE avait perdu cinq points de pourcentage d'opinion favorable, une tendance à la baisse qui s'est poursuivie en mars 2024 d'après les données du sondage Léger de cette année. L'analyse des résultats de l'année dernière par la firme de sondage indique que ce mouvement semble montrer une dépoliarisation de l'opinion, c'est-à-dire qu'une plus forte proportion des répondantes et répondants se disent « neutres » et qu'une moins grande proportion d'entre eux ont une opinion très positive. La même analyse peut être faite à la lumière des résultats obtenus cette année.

Les indicateurs de l'opinion sont moins directement influencés par le poids média puisque les questions servant à les mesurer sont posées seulement aux répondantes et répondants qui ont dit connaître le BAPE. La firme de sondage Léger indiquait l'an dernier qu'on pouvait toutefois avancer l'hypothèse que cette baisse dans la confiance accordée au BAPE puisse faire partie d'un climat social plus large dans lequel on note une augmentation du cynisme envers les organisations publiques en général.

Afin de mieux comprendre comment le Bureau est perçu, la firme Léger DGTL a réalisé une analyse qualitative des mentions impliquant le BAPE à partir d'une veille des médias traditionnels et sociaux de mars 2023 à mars 2024⁸. Il en ressort que, dans les médias traditionnels, « le BAPE est souvent perçu positivement pour son rôle dans la facilitation des évaluations environnementales et des consultations publiques, ainsi que pour son potentiel à garantir la transparence et la participation du public. Cependant, il y a aussi des critiques significatives, notamment concernant son influence limitée et les cas où ses recommandations sont ignorées [...]. Globalement, le BAPE est reconnu comme une institution nécessaire, mais son efficacité et son autonomie sont parfois mises en question »⁹ (rapport complémentaire, p. 4). En ce qui concerne les médias sociaux, la firme d'experts indique que « les groupes Facebook analysés montrent une opinion générale positive envers le BAPE. Ils considèrent cette institution comme essentielle. Les groupes expriment cette opinion positive par des appels à l'action pour que le BAPE soit un acteur clé dans l'examen des projets environnementaux »¹⁰ (*ibid*, p. 6).

Par ailleurs, le Bureau a réalisé une veille de la connotation du vocabulaire associé au BAPE pour vérifier sous quel angle l'organisation est abordée publiquement à partir des références au BAPE dans les médias traditionnels au cours de la dernière année. Les articles et les extraits des parties prenantes ont été qualifiés selon qu'ils laissaient paraître une connotation neutre (objective), négative ou positive.

Sur les 200 articles mentionnant le BAPE, 191 étaient neutres, 5 étaient négatifs et 4 étaient positifs. Quant aux extraits des parties prenantes, sur les 116 répertoriés, 106 étaient neutres, 2 étaient négatifs, 7 étaient positifs et 1 était à la fois positif et négatif. Dans l'un des 2 extraits négatifs, la personne a confondu le BAPE avec le ministère responsable de l'Environnement.

Les connotations positives ou négatives ont donc été exclusivement répertoriées dans les lettres d'opinion ou les citations de personnes dans des articles de journaux et des entrevues à la radio ou à la télévision. Quant aux articles de journalistes, ils avaient tous une connotation neutre.

Objectif 1.2 : Diversifier les modes de participation et d'information

Contexte lié à l'objectif :

La période pandémique s'est révélée une occasion pour le BAPE de renouveler une partie de son offre de participation et d'information. Depuis, l'organisation a poursuivi dans cette voie afin que toute personne, indépendamment de sa situation, puisse participer à l'important exercice d'information et de participation qui lui est confié.

Le développement de l'offre numérique du BAPE se poursuivra au cours des prochaines années, consolidant ainsi l'offre de participation à distance. Cela permettra aussi d'offrir aux citoyennes et citoyens une plus grande flexibilité de participation aux séances publiques afin de joindre non seulement un plus grand nombre de personnes, mais aussi de susciter une participation plus diversifiée.

8. *Audit numérique*. Rapport de Léger DGTL, 26 avril 2024.

9. *Résumé : opinion/confiance*, Rapport complémentaire de Léger DGTL, 21 mai 2024.

10. *Ibid*.

Indicateur 4 : Nombre d'initiatives déployées

(mesure de départ : s. o.)

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Cibles	1	1	1	1
Résultats	2 Atteinte	3 Atteinte	5 Atteinte	

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Afin de s'adapter aux attentes et aux besoins diversifiés de la population, le BAPE a offert cette année deux nouvelles options de participation aux personnes souhaitant exprimer leur point de vue sur un projet ou une question à l'occasion de ses consultations publiques. Les participantes et participants peuvent désormais transmettre aux commissions d'enquête un court commentaire (moins de 1 000 caractères) ou encore une image commentée, c'est-à-dire une photo ou une illustration accompagnée d'un court texte. À noter que ces nouvelles possibilités de participation ont connu un grand succès auprès des femmes, notamment dans le cadre de l'audience publique sur le projet de réaménagement de la cellule n° 6 au centre de traitement Stablex à Blainville.

Le BAPE a également poursuivi ses efforts afin de bien accompagner les personnes qui désirent participer à ses travaux que ce soit en expliquant ses processus, en informant le public sur ses activités ou en vulgarisant certaines notions. D'abord, dans la foulée des tests utilisateurs réalisés l'an dernier afin d'évaluer les forces et les faiblesses du site Web de l'organisme, la page « Participer » a été entièrement repensée. Orientée vers les besoins des citoyennes et citoyens, elle offre l'information nécessaire à leur contribution aux travaux du BAPE de même que des outils pour leur faciliter la tâche.

Ensuite, le BAPE a lancé cette année sa nouvelle infolettre, *L'heure juste*. Diffusée une dizaine de fois par année, cette publication complète ses autres outils de communication. Elle permet de joindre la population directement et de lui transmettre de l'information sur l'organisme, les mandats qui lui sont confiés par le ministre ainsi que ses différentes activités et initiatives.

Enfin, dans la même veine que la vidéo sur les mémoires réalisée l'an dernier, une autre capsule a été tournée cette année afin d'expliquer ce qu'est une consultation ciblée.

Objectif 1.3 : Améliorer la visibilité des actions du BAPE**Contexte lié à l'objectif :**

Le BAPE continue ses efforts pour améliorer la visibilité de ses actions et pour informer efficacement les citoyennes et citoyens touchés par un projet. S'appuyant sur les résultats prometteurs des deux dernières années, l'organisation maintient une présence accrue sur les médias sociaux afin notamment d'informer plus précisément et directement ses clientèles cibles, en l'occurrence les personnes de 18 à 34 ans et les femmes. Par des explications, des conseils et de l'information pertinente, le BAPE désire ainsi outiller adéquatement les citoyennes et citoyens en vue de leur participation aux différents dossiers confiés au Bureau. Le BAPE vise constamment à augmenter le nombre de personnes abonnées à ses différents comptes et à diversifier les clientèles qu'il touche grâce aux médias sociaux, afin de joindre l'ensemble de la population.

C'est dans cet esprit qu'un audit numérique a été amorcé dans le dernier trimestre du présent exercice financier afin de dresser un état des lieux complet de la présence numérique du BAPE et ainsi évaluer sa performance actuelle, comprendre les attentes de la communauté et identifier les meilleures pratiques du secteur. Les résultats de cet examen serviront à déterminer les occasions d'amélioration et de valorisation dans le contexte bien particulier du BAPE.

Indicateur 5 : Nombre d'abonnés aux médias sociaux du BAPE

(mesure de départ : 8 138, 2021)

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Cibles	9 400	9 600	10 000	10 250
Résultats	9 804	10 483	11 207	
	Atteinte	Atteinte	Atteinte	

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Encore cette année, le nombre de personnes abonnées aux médias sociaux du BAPE a augmenté, et ce, malgré la suspension des placements publicitaires sur Meta par le gouvernement du Québec depuis le 5 juillet 2023. En plus de la nature des dossiers réalisés et de leur quantité, plusieurs facteurs peuvent expliquer cette progression, notamment les efforts pour varier les types de publications avec un accent sur des contenus organisationnels s'adressant à un plus large public, par exemple : la réalisation d'une campagne d'abonnement sur le Web pour l'infolettre, une série de publications pour souligner les 45 ans du BAPE ou la réalisation de deux publications soulignant la Journée internationale des femmes.

Souhaitant diffuser avec assiduité malgré le ralentissement du nombre de dossiers à traiter, le BAPE a adopté une stratégie de communication pour les médias sociaux visant une diversification des types de publications pour l'année 2024-2025. L'organisation envisage ainsi de développer différents modes de publication pour tenter de diffuser davantage de contenus susceptibles d'intéresser un large public et non seulement les communautés d'accueil des projets qu'elle examine.

Par ailleurs, outre ses offres d'emploi, le BAPE a aussi relayé sur LinkedIn ses campagnes de contenu organisationnel, et ce, tout en revitalisant son compte YouTube par l'organisation des vidéos en archive et la création de listes thématiques de visionnement incluant les vidéos promotionnelles sur ses activités. Enfin, la promotion des médias sociaux dans d'autres outils de communication de l'organisme et les invitations lancées à partager certaines publications à divers relayeurs ne sont certainement pas étrangères à la progression des abonnements aux médias sociaux du BAPE.

Enjeu 2 : La confiance

Orientation 2 : Maintenir la confiance envers l'institution

Objectif 2.1 : Appliquer les plus hauts standards en matière d'éthique et de déontologie

Contexte lié à l'objectif :

Bien qu'il soit relativement peu et mal connu de la population québécoise, le BAPE jouit d'un niveau de confiance enviable, situé à 71 % en 2023-2024. Il était de 72 % l'an dernier selon le sondage Léger. S'il est vrai que ces résultats se situent en deçà des cibles fixées pour les deux années, ils s'avèrent néanmoins satisfaisants à l'examen de données comparables, obtenues à la suite de sondages menés par Léger entre 2020 et 2022 pour le compte de plusieurs organismes publics québécois.

Niveau de confiance de la population québécoise envers...	
le système scolaire québécois	78 %
le système de santé et de services sociaux	72 %
les tribunaux	66 %
les municipalités	63 %
l'Unité permanente anticorruption (UPAC)	61 %
les commissions scolaires	57 %
le gouvernement du Québec	53 %

Ces études sont jugées comparables, car elles ont toutes été menées avec un échantillon représentatif minimal de 1 000 Québécoises et Québécois et, qui plus est, le libellé de question était identique à celui utilisé pour le BAPE.

Indicateur 6 : Niveau de confiance du public

(mesure de départ : 74,5 %, 2020*)

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Cibles	75 %	76 %	77 %	78 %
Résultats	81 %** Atteinte	72 %*** Non atteinte	71 %**** Non atteinte	

* Sondage OCR 2020.

** Sondage Léger 2022.

*** Sondage Léger 2023.

**** Sondage Léger 2024.

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

L'étude Réputation, menée chaque année par Léger, note une variation sectorielle moyenne de moins cinq points entre l'édition de 2002 et celle de 2023 sur le score de réputation moyen des entreprises publiques québécoises. Cette baisse observée se reflète également dans nos résultats. Selon Léger, la tendance d'une confiance à la baisse envers les organisations publiques, notée l'an passé, est encore d'actualité cette année.

Par ailleurs, au cours de l'exercice financier 2023-2024, le BAPE a eu peu d'occasions d'exercer ses rôles d'information et de consultation auprès de la population. La baisse du niveau de confiance par rapport à la mesure de départ, statistiquement identique à celle de l'an dernier, peut certainement s'expliquer en partie par un très faible nombre de dossiers confiés au BAPE.

L'analyse qualitative des mentions impliquant le BAPE dans les médias traditionnels et sociaux réalisée de mars 2023 à mars 2024 par la firme Léger DGTL¹¹ indique que, dans les médias traditionnels, « la confiance à l'égard du BAPE est variée, allant de positive à négative selon les contextes spécifiques

11. *Audit numérique*. Rapport de Léger DGTL, 26 avril 2024.

des articles. Dans certains cas, le BAPE est vu comme un acteur important pour assurer la transparence et la participation du public dans les décisions environnementales, tandis que, dans d'autres, il est critiqué pour son manque d'influence ou pour des interventions perçues comme insuffisantes » (rapport complémentaire¹², p. 4). Pour les médias sociaux, la firme d'experts souligne que « les groupes Facebook analysés montrent globalement une forte confiance envers le BAPE. Ils voient cette institution comme essentielle pour garantir des évaluations environnementales rigoureuses, la transparence et la participation publique » (rapport complémentaire¹³, p. 6).

Objectif 2.2 : Mettre en valeur la contribution des citoyens aux travaux du BAPE

Contexte lié à l'objectif :

La mise en valeur de l'importance de la contribution citoyenne pour la prise de décision gouvernementale influence la participation du public aux travaux du BAPE. En 2021-2022, 9 % des répondantes et répondants au sondage indiquaient qu'ils ne souhaitaient pas partager leur opinion durant les consultations publiques menées par le BAPE parce qu'ils étaient d'avis que leur intervention ne ferait pas de différence ou n'aurait pas d'impact sur les décisions.

Pour convaincre la population de la plus-value de son implication dans les dossiers menés par le BAPE, l'organisation a développé en 2022-2023 divers messages portant notamment sur le caractère unique de l'institution, le fait qu'elle offre une tribune où la population peut exercer son droit de parole, le pouvoir citoyen et l'importance de donner son point de vue. Le déploiement de nouvelles façons d'encourager et de valoriser la participation citoyenne demeure une priorité pour l'organisme.

Indicateur 7 : Nombre de moyens déployés

(mesure de départ : s. o.)

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Cibles	1	1	1	1
Résultats	1 Atteinte	2 Atteinte	4 Atteinte	

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

En 2023-2024, l'utilisation des messages élaborés l'an dernier par le groupe de travail sur la valorisation de l'apport citoyen s'est généralisée. Ils sont transmis à plusieurs moments tout au long des travaux des commissions d'enquête, que ce soit dans les discours en séance, dans les vidéos et les textes diffusés sur les médias sociaux ainsi que dans l'infolettre ou dans les communiqués de presse. En plus de remercier les participantes et participants, le BAPE insiste sur l'importance de leur contribution et la manière dont celle-ci peut faire une différence. Il aborde non seulement l'aspect quantitatif de la participation, mais aussi les thèmes des questions posées en séance. Le chapitre des rapports portant sur les opinions et les préoccupations du public est également mis en valeur dans *Le rapport en un clin d'œil* et sur les médias sociaux.

12. *Résumé : opinion/confiance*, Rapport complémentaire de Léger DGTL, 21 mai 2024.

13. *Ibid.*

Par ailleurs, le BAPE a valorisé l'apport des citoyennes et citoyens à ses travaux et, de manière plus large, la démocratie participative dans plusieurs brèves et articles de son infolettre, notamment le texte *Contribution du public; Un éclairage essentiel*, où il est question d'interventions ayant eu une incidence sur les travaux de certaines commissions d'enquête.

Dans un même ordre d'idées, la réalisation d'une recherche sur la prise de paroles des femmes à l'occasion des audiences publiques du BAPE, dont les résultats ont été publiés cette année¹⁴, témoigne de la valeur que l'organisation accorde à cette participation. En plus de broser un portrait de l'évolution de la situation à travers le temps, l'étude a cherché à comprendre pourquoi les femmes sont toujours moins nombreuses que les hommes à prendre la parole en séance publique et à explorer des solutions susceptibles de changer cet état de fait.

Enfin, le BAPE a souligné la participation exceptionnelle des femmes à l'audience publique sur le projet de réaménagement de la cellule n° 6 au centre de traitement Stablex à Blainville en diffusant une publication dans les médias sociaux, mais aussi en réalisant un sondage auprès des participantes afin de connaître leurs motivations et de savoir quels sont les meilleurs moyens de les joindre. Elles ont ainsi été à même de constater que l'organisme se réjouissait de leur implication et la considérait importante.

Enjeu 3 : L'expérience de travail

Orientation 3 : Favoriser une expérience de travail enrichissante et distinctive

Objectif 3.1 : Accroître la mobilisation du personnel

La mobilisation du personnel, que ce soit envers le poste occupé ou l'organisation, constitue un indicateur de choix pour évaluer la qualité de l'expérience de travail.

Pour contribuer à maintenir ou à accroître cette mobilisation, les gestionnaires doivent veiller au bien-être du personnel. S'intéresser à ses employées et employés, à leur travail, à leur succès ou à leurs difficultés est essentiel pour bâtir une confiance professionnelle. Les gestionnaires doivent agir de manière tant attentive que proactive.

Grâce à un partenariat établi en 2020 avec l'École des hautes études commerciales de Montréal (HEC Montréal) dans le cadre du projet de recherche Panel expérience globale, le BAPE peut compter sur des évaluations annuelles ou semestrielles de la perception des employées et employés quant à leur expérience et à leur environnement de travail. Ce projet cible cinq indicateurs stratégiques de performance (engagement organisationnel, relation superviseur-employé, engagement dans l'emploi, responsabilisation et charge de travail appropriée). Le résultat provient d'un sondage réalisé au cours de l'automne 2023 auprès du personnel du BAPE.

14. BAPE (2024). *La prise de parole des femmes dans le cadre des audiences publiques du BAPE, Portrait historique, déterminants et leviers d'action*, 32 p., voute.bape.gouv.qc.ca/dl?id=00000606272.

Indicateur 8 : Taux d'engagement dans l'emploi

(mesure de départ : 82 %, 2021)

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Cibles	83 %	83 %	84 %	85 %
Résultats	82 % (mesure de départ)	79 % Non atteinte	79 % Non atteinte	

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

C'est 90 % du personnel qui a répondu au sondage, soit 80 % des employées et employés et 100 % des gestionnaires. L'engagement dans l'emploi varie en fonction de la génération d'appartenance, de l'ancienneté et du genre. Cet indicateur est orienté vers la relation entre la travailleuse ou le travailleur et ses tâches quotidiennes.

Pour la période couverte par le sondage, le personnel a été affecté à d'autres dossiers en raison du nombre de jours-mandats plus faible. La motivation et *de facto* l'engagement dans l'emploi s'en sont ressentis. De plus, la mesure de départ étant déjà très élevée, l'amélioration est alors plus difficile. Étant donné que l'organisation compte moins de 50 personnes à son emploi, les perceptions d'une seule d'entre elles ont une grande incidence sur la variation des résultats à la hausse ou à la baisse.

Tenant compte des résultats du sondage, le BAPE a réalisé des entrevues semi-dirigées auprès de l'ensemble du personnel professionnel et fonctionnaire assujéti à la *Loi sur la fonction publique*. Les commentaires reçus permettront de mettre en place en 2024-2025 des mesures visant notamment un meilleur engagement dans l'emploi.

2.2 Déclaration de services aux citoyennes et citoyens

Résultats relatifs aux engagements portant sur la qualité des services

Cette section rend compte des résultats compilés dans les questionnaires d'appréciation recueillis lors des séances publiques sur les engagements relatifs à la qualité des services exprimés dans la *Déclaration de services aux citoyennes et citoyens* du BAPE (DSC) en vigueur depuis le 1^{er} avril 2022. Elle fait aussi état des résultats relatifs aux normes de services, obtenus par compilation des interactions avec les citoyennes et citoyens.

Résultats relatifs aux engagements portant sur les normes de services

Le BAPE est soucieux d'offrir des services de grande qualité à toute la population québécoise. La *Déclaration de services aux citoyennes et citoyens*, qui fait l'objet de cette reddition de comptes, s'articule autour de cinq engagements, soit :

- (1) un service respectueux, fiable et empressé;
- (2) des démarches simples pour l'obtention d'un service;
- (3) un traitement équitable lors de la prestation de services;
- (4) l'accessibilité des services en prenant en considération les besoins particuliers de la clientèle;
- (5) la confidentialité des renseignements personnels.

La DSC ne prévoit aucune cible particulière pour ces engagements. Dans ce contexte, une des meilleures façons de mesurer l'appréciation des services rendus par le BAPE est de sonder le public à l'égard de la tenue des séances publiques. Ainsi, des questionnaires simples et propres à la DSC ont été élaborés à cette fin. Ils sont remis aux personnes qui assistent aux séances publiques et envoyés par courriel à celles et ceux qui s'impliquent dans les consultations publiques, en plus d'être disponibles sur le site Web et la page Facebook du BAPE.

Les résultats proviennent des questionnaires d'évaluation de nos services remplis par 91 des 1 831 personnes qui ont participé à nos séances, représentant un taux de réponse de 5 %. Bien que ce taux de réponse soit l'un des plus faibles depuis que le Bureau distribue ce type de questionnaire, les données recueillies montrent que le niveau de satisfaction à l'égard des séances publiques qu'il a tenues cette année est de 78 %, et donc, en hausse par rapport à l'an dernier (73 %). Les résultats obtenus par cette mesure sont influencés par différents facteurs dont certains ne sont pas du ressort du BAPE.

Par exemple, l'évaluation du public dépend des réponses que les initiateurs ainsi que les représentantes et représentants de ministères et d'organismes donnent aux questions au cours des séances publiques. Elle peut aussi être influencée par contenu de l'étude d'impact et de la documentation relative aux projets à l'étude, des éléments qui ne relèvent pas de la responsabilité du BAPE. Le rôle de ces intervenantes et intervenants prend alors toute son importance.

Par ailleurs, le taux de satisfaction des participantes et participants à l'égard des services rendus par le BAPE en séance publique est très élevé comme pour l'exercice financier 2022-2023, l'année d'entrée en vigueur de la DSC actuelle. Ainsi, 88 % des personnes répondantes s'estimaient en accord avec l'affirmation : « Le climat de la séance a permis à chacun de s'exprimer dans le respect », un résultat similaire à celui de l'an dernier (89 %). De même, 87 % d'entre elles acquiesçaient à l'affirmation : « Le personnel du BAPE a facilité ma participation ». C'était 85 % l'an dernier.

Sommaire des résultats des engagements portant sur les normes de services de la Déclaration de services aux citoyennes et citoyens

Date d'entrée en vigueur : 1^{er} avril 2022.

Engagements	Résultats 2022-2023	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024
Par téléphone (ligne sans frais) : vous rappeler lorsque vous nous laissez un message vocal dans un délai d'un jour ouvrable	100 % Atteint	Pour 90 % des appels	100 % Atteint
Sur nos comptes de médias sociaux (Facebook , LinkedIn et Twitter) : vous répondre dans un délai d'un jour ouvrable	100 % Atteint	Pour 90 % des messages	100 % Atteint
En personne au bureau du BAPE à Québec : vous accueillir en moins d'une minute	100 % Atteint	Pour 90 % des visites	100 % Atteint
Par courrier électronique à l'adresse communication@bape.gouv.qc.ca : vous répondre dans un délai d'un jour ouvrable	96 % Atteint	Pour 75 % des courriels	98 % Atteint
Par la poste : vous répondre dans un délai de 10 jours ouvrables	Aucune demande reçue par la poste	Pour 75 % des lettres	Aucune demande reçue par la poste

Suivi des plaintes

Au cours de l'exercice 2021-2022, le Bureau a mis en place une nouvelle politique de gestion des plaintes concernant la qualité des services, disponible sur son site Web. La politique permet de définir les motifs justifiant une plainte. Ceux-ci incluent le délai de traitement des demandes prévu à la *Déclaration de services aux citoyennes et citoyens*, la manière dont les services sont rendus, la qualité de l'information donnée et l'accessibilité à un service.

Au cours de l'exercice 2023-2024, deux plaintes ont été déposées au BAPE à l'égard de ses services. La première a été traitée dans un délai d'un jour ouvrable tandis que la deuxième a été retirée après que le BAPE a transmis de l'information à la personne plaignante et que le responsable des plaintes lui a parlé.

2.3 Mission du BAPE

Cette section présente les données liées aux activités du BAPE selon les différents types de dossiers qui lui sont confiés par le ministre.

Résultats par types d'activités

Les deux premiers tableaux présentent respectivement le nombre de dossiers confiés au BAPE et le nombre de jours-mandats réalisés. Quatre lois du Québec prévoient des processus de participation publique dans lesquels le BAPE est sollicité avant que le gouvernement ne prenne une décision sur un projet ou sur une question relative à la qualité de l'environnement : la *Loi sur la qualité de l'environnement*, la *Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructures*, la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* et la *Loi sur les parcs*.

Le volume des dossiers du BAPE peut varier considérablement d'une année à l'autre comme le démontre le tableau ci-dessous. Ainsi, pour le présent exercice financier, le nombre de dossiers est semblable à celui de l'an dernier (10 comparativement à 9) et le double de celui de l'année 2021-2022 (10 comparativement à 5). Ces fluctuations annuelles s'expliquent essentiellement par la variabilité du nombre de projets assujettis à la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement à laquelle le BAPE doit la très grande majorité des dossiers qui lui sont confiés annuellement. À noter toutefois que le nombre de mandats d'audience publique est passé d'un à cinq, une augmentation considérable compte tenu du niveau de ressources qu'un tel type de dossier mobilise. C'est ce qui explique d'ailleurs l'augmentation considérable du nombre de jours-mandats réalisés cette année par rapport à celui des deux années antérieures.

En 2022-2023, le Bureau s'est vu confier son premier mandat d'audience publique en vertu de la *Loi sur les parcs* à la suite de modifications apportées en ce sens à la Loi en février 2021. En permettant au ministre responsable des Parcs de faire appel au BAPE pour tenir l'audience publique prévue à cette loi, l'Assemblée nationale reconnaissait la crédibilité de l'organisme pour mener à bien ce type de processus et l'importance des rôles joués par le BAPE (informer, consulter, enquêter et aviser) dans la prise de décision gouvernementale sur un tel projet. L'audience publique portant sur le projet de modification de la limite du parc national du Mont-Orford a débuté le 13 février 2023 et s'est terminée le 29 juin 2023. Ce mandat a chevauché deux exercices financiers.

En 2023-2024, un second mandat d'audience publique en vertu de cette loi a été confié au BAPE, soit le projet de création du parc national des Dunes-de-Tadoussac. Ce dernier n'est toutefois pas répertorié dans le tableau ci-dessous puisqu'il n'a débuté formellement que le 1^{er} avril 2024, soit dans l'année financière 2024-2025.

Nombre de dossiers confiés au BAPE

Types de dossiers	Dossiers confiés		
	2021-2022	2022-2023	2023-2024
En vertu de la <i>Loi sur la qualité de l'environnement</i>			
Période d'information publique	3	5	4
Audience publique	–	1	5
Consultation ciblée	–	1	1
En vertu de la <i>Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure</i>			
Période d'information publique	1	–	–
Consultation ciblée	1	–	–
En vertu de la <i>Loi sur la conservation du patrimoine naturel</i>			
Consultation ciblée	–	1	–
En vertu de la <i>Loi sur les parcs</i>			
Audience publique	–	1	–
Total	5	9	10

Nombre de jours-mandats* réalisés

Types de dossiers	Jours-mandats réalisés		
	2021-2022	2022-2023	2023-2024
En vertu de la <i>Loi sur la qualité de l'environnement</i>			
Période d'information publique	121	182	121
Audience publique	372	122	533
Consultation ciblée	–	79	21
En vertu de la <i>Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure</i>			
Période d'information publique	30	–	–
Audience publique	–	–	–
Consultation ciblée	88	–	–
En vertu de la <i>Loi sur la conservation du patrimoine naturel</i>			
Consultation ciblée	–	116	–
En vertu de la <i>Loi sur les parcs</i>			
Audience publique	–	47	89
Total	611	546	764

* La notion de jours-mandats fait référence à la durée des dossiers confiés par le ministre, mais exclut le temps de préparation nécessaire à leur réalisation. Certains jours-mandats réalisés au cours d'un exercice se rapportent à des dossiers reçus pendant l'exercice précédent. Par ailleurs, le nombre de jours-mandats par activité varie en fonction de la durée de l'activité.

Les deux tableaux suivants présentent les statistiques relatives à la participation publique dans les dossiers confiés au BAPE. Durant l'exercice 2023-2024, le BAPE a tenu 35 séances publiques. Ces dernières ont bénéficié d'une assistance de 766 personnes en salle et de 1 065 personnes en ligne.

La participation publique moyenne pour l'exercice 2023-2024 a été somme toute semblable à celle des deux années antérieures avec une légère hausse de la participation moyenne en ligne.

Le nombre de séances tenues par le BAPE de même que la participation publique à ces dernières, de manière absolue ou en moyenne, varient d'une année à l'autre en raison notamment du type de dossiers confiés, de la nature des projets examinés ainsi que des enjeux qu'ils soulèvent au sein de la population concernée.

Participation publique dans les dossiers réalisés par le BAPE en 2023-2024

Types de dossiers	Statistiques de participation 2023-2024		
	Nombre de séances publiques	Participation en salle	Participation en ligne
En vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement			
Période d'information publique	4	111	86
Audience publique	24	586	667
Consultation ciblée	1	8	13
En vertu de la Loi sur les parcs			
Audience publique	6	61	299
Total	35	766	1 065

Évolution de la participation publique dans les dossiers réalisés par le BAPE

2021-2022	2022-2023	2023-2024
Nombre de personnes participant aux séances publiques*		
En salle :	En salle :	En salle :
84 personnes, pour une moyenne de 21 par séance	479 personnes, pour une moyenne de 27 par séance	766 personnes, pour une moyenne de 22 par séance**
En ligne :	En ligne :	En ligne :
451 personnes, pour une moyenne de 25 par séance	404 personnes, pour une moyenne de 27 par séance	1 065 personnes, pour une moyenne de 30 par séance***

* Pour une année donnée, le nombre de séances ainsi que l'ampleur et le niveau de polarisation des dossiers confiés ont une incidence sur la participation publique.

** La moyenne a été calculée à partir des 35 séances qui ont été tenues en salle.

*** La moyenne a été calculée à partir des 35 séances webdiffusées en direct.

Webdiffusion des séances publiques

Dans le but de favoriser une plus grande participation du public et une meilleure diffusion de l'information, le BAPE a recours aux technologies de l'information et des communications, dont la webdiffusion en direct des séances publiques, lorsque la technologie le permet. Au cours de cet exercice, toutes les séances publiques ont été webdiffusées en direct, à travers diverses plateformes telles que Facebook et YouTube.

Nombre de séances publiques diffusées

2021-2022	2022-2023	2023-2024
Période d'information publique Toutes les séances (5) ont été webdiffusées (100 %)	Période d'information publique Toutes les séances (6) ont été webdiffusées (100 %)	Période d'information publique Toutes les séances (4) ont été webdiffusées (100 %)
Audience publique ou consultation ciblée Toutes les séances (14) ont été webdiffusées (100 %)	Audience publique ou consultation ciblée 15 des 18 séances ont été webdiffusées en direct* (83 %)	Audience publique ou consultation ciblée Toutes les séances (31) ont été webdiffusées (100 %)

* Pour le mandat de consultation ciblée sur le projet de désignation de réserve de biodiversité d'Anticosti, les séances étaient accessibles en différé en raison de problèmes techniques, en audio seulement pour la première séance et en vidéo pour les deux suivantes.

3 Les ressources utilisées

3.1 Utilisation des ressources humaines

Répartition de l'effectif par secteur d'activité

Au 31 mars 2024, l'effectif en poste était de 45 personnes, y compris 4 membres à temps plein nommés par décret du gouvernement, comme en 2022-2023.

Effectif au 31 mars incluant le nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiants et des stagiaires

Secteur d'activité	2022-2023	2023-2024	Écart
1. Bureau de la présidence et membres	5	5	–
2. Secrétariat et Direction générale de l'administration et des communications (secrétariat général, soutien à la gestion et technologies de l'information)	10	12	+2
3. Direction des communications	11	12	+1
4. Secrétariat et coordination	5	5	–
5. Direction de l'expertise environnementale et du développement durable	14	11	-3
Total	45	45	–

Formation et perfectionnement du personnel

Les informations ci-dessous sont présentées selon les critères prévus dans la *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre* (RLRQ, chapitre D-8.3). Cette reddition de comptes s'effectue selon l'année civile.

Pour 2023, 2 % de la masse salariale du BAPE a été consacrée à des activités de formation et de développement du personnel, ce qui correspond à une diminution importante par rapport à 2022. Malgré la réduction des activités de formation, la cible gouvernementale de 1 % a été largement atteinte.

Proportion de la masse salariale investie en formation

	2022	2023
Proportion de la masse salariale investie en formation (%)	2,9	2,0

Nombre moyen de jours de formation par personne

Répartition par catégorie d'emploi	2022	2023
Membre	32,3	23,5
Cadre	13,8	14,5
Professionnel	165,4	104,9
Fonctionnaire	45,1	33,4
Total	256,6	176,3

Somme allouée par personne

	2022	2023
Somme allouée par personne*	2 596 \$	1 814 \$

* Somme allouée aux dépenses de formation par personne pour l'ensemble du personnel.

Taux de départ volontaire du personnel régulier

Le taux de départ volontaire de la fonction publique est le rapport, exprimé en pourcentage, entre le nombre d'employées et employés réguliers (temporaires et permanents), qui ont volontairement quitté l'organisation (démission ou retraite) durant une période de référence, généralement l'année financière, et le nombre moyen d'employées et employés au cours de cette même période. Le taux de départ volontaire ministériel (taux ministériel) comprend aussi les mouvements de sortie de type mutation.

Les départs involontaires, quant à eux, comprennent toutes les situations indépendantes de la volonté du personnel, notamment les situations où celui-ci se voit imposer une décision. Cela comprend, par exemple, les mises à pied et les décès.

Cette année, le taux de départ volontaire présenté représente le taux ministériel alors que pour les années précédentes, c'est le taux de départ volontaire de la fonction publique qui ne comprend pas les mouvements de type mutation qui a été utilisé.

Le taux de départ volontaire du personnel régulier a été de 18,2 % en 2023-2024, on compte 7 départs volontaires comparativement à 5 l'an dernier selon la même méthode de calcul.

Taux de départ volontaire du personnel régulier

	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Taux de départ volontaire (%)	9,5	13,7	18,2

Nombre de départs à la retraite inclus dans le calcul du taux de départ volontaire

	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Nombre d'employés ayant pris leur retraite au sein du personnel régulier	2	1	–

Régionalisation de 5 000 emplois de l'administration publique

Le BAPE ne fait pas partie des ministères et organismes visés par le Plan gouvernemental de régionalisation publié en février 2022.

3.2 Utilisation des ressources financières

La dépense de rémunération est inférieure au budget octroyé puisque le budget avait été augmenté afin de tenir compte notamment des incidences de la *Loi sur l'accélération de certains projets d'infrastructure*. Malgré ces changements législatifs, le nombre de dossiers confiés en 2023-2024 n'a pas nécessité l'embauche de personnel, ce qui explique l'écart entre le budget et la dépense de rémunération. Le budget d'amortissement n'a pas été rehaussé à la suite du projet de transformation du milieu de travail axé sur les activités, ce qui occasionne un dépassement considérable.

Le tableau ci-dessous montre une augmentation de 299,5 k\$ en dépense de fonctionnement qui s'explique en partie par une augmentation du nombre de mandats de consultations publiques confiés en 2023-2024 par rapport à celui de l'année précédente. En plus des dépenses reliées au mandat, la mise à jour du site Web ainsi que celle du plan stratégique vient expliquer la hausse de la dépense de fonctionnement.

On constate une diminution du niveau d'investissement de 54,8 k\$, qui s'explique par le renouvellement des ordinateurs portables en 2022-2023.

Dépenses et évolution par secteur d'activité

Secteurs d'activité	Budget de dépenses 2023-2024	Dépenses estimées au 31 mars 2024	Écart (000 \$)	Dépenses réelles 2022-2023
	(000 \$)	(000 \$)		(000 \$)
	[1]	[2]	[3] = [2] - [1]	[4]
Rémunération	6 662,4	4 749,1	(1 913,3)	4 714,1
Fonctionnement (excluant l'amortissement)	1 736,7	1 081,4	(655,3)	781,9
Amortissement	28,3	119,0	90,7	169,3
Total du budget de dépense	8 427,4	5 949,5	(2 477,9)	5 665,3
Immobilisations	88,3	49,5	(38,8)	104,3
Sous-total	8 487,4	5 880,0	(2 607,4)	5 600,3
Mesures du Budget 2023-2024 intégrées au Fonds de suppléance	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Total	8 487,4	5 880,0	(2 607,4)	5 600,3

Le tableau ci-dessous présente les dépenses réparties par secteur d'activité. Aucun budget n'est alloué à chacune des activités puisque le BAPE n'a pas le contrôle sur le nombre et le type de dossiers confiés par le ministre en cours d'année. La répartition des activités s'est faite autour de la mission de l'organisme, de la planification stratégique et des obligations organisationnelles. Les dépenses estimées incluent la rémunération, le fonctionnement ainsi que l'amortissement. Les dépenses d'immobilisations ne sont pas incluses.

L'augmentation du nombre de jours-mandats en 2023-2024 par rapport à celui de 2022-2023 explique l'augmentation des coûts liés aux consultations publiques ainsi que la diminution des coûts liés à la réalisation des mandats organisationnels.

Dépenses par secteur d'activité

Secteur d'activité	Dépenses au 31 mars 2023 (000 \$)	Dépenses estimées au 31 mars 2024 (000 \$)
Tenir des périodes d'information publique	185,9	200,0
Tenir des consultations publiques avec commissions d'enquête	1 604,7	2 738,4
Promouvoir le BAPE et favoriser la participation publique	636,1	695,7
Réaliser des mandats organisationnels	1 663,7	800,9
Assurer l'administration de l'organisme	1 574,9	1 514,5
Total	5 665,3	5 949,5

Tenir des périodes d'information publique : englobe l'ensemble des activités (organisation de séances publiques, recours à divers moyens de diffusion, etc.) visant à transmettre aux citoyennes et citoyens les renseignements essentiels à leur compréhension des enjeux des dossiers confiés au BAPE et à leur participation.

Tenir des consultations publiques avec commissions d'enquête : regroupe les activités de consultations publiques, d'enquête ainsi que la rédaction de rapports destinés au ministre responsable de l'Environnement.

Promouvoir le BAPE et favoriser la participation publique : la participation citoyenne est au cœur de la mission du BAPE. Dans cette activité se retrouvent toutes les actions posées afin de mieux faire connaître le BAPE et de faciliter la participation citoyenne puisque le processus de participation publique demeure souvent méconnu ou relativement complexe à comprendre pour les citoyennes et citoyens.

Réaliser des mandats organisationnels : regroupe les diverses initiatives qui visent la réalisation des objectifs de la planification stratégique et l'atteinte des cibles fixées.

Assurer l'administration de l'organisme : représente toutes les obligations gouvernementales et législatives auxquelles le BAPE doit répondre.

3.3 Utilisation des ressources informationnelles

Conformément à la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement* (RLRQ, chapitre G-1.03), cette section résume la contribution des ressources informationnelles à la mission du BAPE pour 2023-2024. Elle couvre également les enjeux et objectifs de la planification stratégique de l'organisme et ceux de la Stratégie de transformation numérique gouvernementale 2019-2023. Le premier Plan de transformation numérique (PTN) a été déposé en juin 2023 au dirigeant de l'information. Le PTN a contribué à orienter les priorités des ressources informationnelles pour l'année 2023-2024.

Enjeux et priorités	Sommaire des réalisations 2023-2024	Bénéfice des parties prenantes et valeur induite sur la performance organisationnelle
Gestion des risques et des incidents	Audit de sécurité sur la base des 48 critères du ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN)	Amélioration de la posture de sécurité du Bureau ayant pour effet de diminuer les risques d'un incident de confidentialité
Enrichissement du travail du personnel	Analyse des différentes solutions possibles Déploiement et configuration des différents environnements de la solution retenue	Solution retenue permettant de faire de la programmation schématisée résultant des livraisons de produits plus rapides et nécessitant un niveau technique raisonnable

Le dépôt du PTN jette les bases d'une importante transformation dans l'utilisation des ressources informationnelles pour le BAPE. Afin d'être en mesure de supporter les différentes ambitions du PTN, le Bureau s'est doté d'une plateforme de développement infonuagique éprouvée, moderne et suffisamment malléable pour être adaptée aux spécificités de l'organisation. En plus de répondre aux attentes énoncées dans le PTN, cette approche permettra au Bureau de centraliser plusieurs systèmes de mission éliminant ainsi des technologies désuètes ne correspondant plus aux attentes de la population et du personnel. En plaçant l'humain au cœur de son PTN, le BAPE a identifié quatre ambitions d'affaires qui caractérisent son PTN, soit :

- Simplifier les services par le numérique;
- Avoir une meilleure connaissance des participantes et participants;
- Assurer une meilleure gestion des données des utilisatrices et utilisateurs;
- Enrichir le travail du personnel.

Ces quatre ambitions sont en adéquation avec la Stratégie de transformation numérique gouvernementale 2019-2023. Plus précisément, deux ambitions de la stratégie gouvernementale ont particulièrement inspiré la création du PTN du BAPE : « les employés sont au cœur de la transformation », ainsi que « les citoyens sont au centre de l'évolution des services, des programmes et des politiques ».

4 Annexes – autres exigences

4.1 Gestion des effectifs

Le Conseil du trésor a fixé le niveau d'effectif en heures rémunérées à 102 273 pour le BAPE en 2023-2024. L'utilisation réelle pour le présent exercice a été de 71 718, soit 70 % du niveau autorisé, ce qui est inférieur aux données de l'exercice 2022-2023 (75 982 heures rémunérées). Le tableau ci-dessous exclut les heures réalisées par les membres, tandis que dans l'utilisation réelle ces heures sont comptabilisées.

Répartition des effectifs en heures rémunérées et en ETC transposées¹⁵

Catégorie	Heures travaillées [1]	Heures supplémentaires [2]	Total des heures rémunérées [3] = [1] + [2]	Total en ETC transposées [4] = [3] / 1 826,3	2022-2023 Total en ETC transposées [5]	Évolution [6] = [4] - [5]
1. Personnel d'encadrement	5 369	–	5 369	3	3	–
2. Personnel professionnel	39 552	853	40 405	22,1	24,6	-2,5
3. Personnel de bureau, techniciens et assimilés	25 621	323	25 944	14,2	14,1	0,1
Total	70 542	1 176	71 718	39,3	41,7	-2,4

Contrats de service

Un contractant autre qu'une personne physique inclut les personnes morales de droit privé et les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1^{er} avril 2023 et le 31 mars 2024

	Nombre	Valeur
Contrats de service avec une personne physique (en affaires ou non)	1	39 750 \$
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	2	147 140 \$
Total des contrats de service	3	186 890 \$

15. Nombre d'heures rémunérées converti en équivalents temps complet (ETC) sur la base de 35 heures par semaine.

4.2 Développement durable

Découlant de la nouvelle Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028, le *Plan d'action de développement durable 2023-2028* (PADD 2023-2028) du BAPE présente l'ensemble des actions et des activités que le BAPE s'est engagé à réaliser dans ce domaine.

Au cours des prochaines années, le BAPE souhaite notamment augmenter la proportion de femmes qui participent à ses travaux, évaluer la durabilité de tous ses projets structurants et augmenter le nombre d'étudiantes et étudiants joints par ses trousseaux pédagogiques, pour ne nommer que quelques-unes des actions qui figurent à ce nouveau plan.

Le présent PADD s'inscrit donc dans une logique d'ouverture à la pluralité, de maintien des acquis et témoigne d'un souci constant d'améliorer nos pratiques.

Sommaire des résultats 2023-2024 du Plan d'action de développement durable 2023-2028

Objectif gouvernemental 3 – Favoriser la participation de tous au développement durable du Québec

Sous-objectifs	Actions	Indicateurs	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024	Atteinte de la cible
3.2.1 Favoriser la cohésion sociale par le dialogue culturel	1 Augmenter le nombre d'organisations œuvrant auprès de groupes sous-représentés lors des audiences du BAPE rejointes par nos présentations sur le BAPE	Nombre de groupes rejoints par nos présentations	1	2	Atteinte
	2 Augmenter globalement la proportion de femmes qui participent à nos travaux par le biais des différents moyens de participation	Proportion des femmes participantes à nos travaux	25 %	44,81 %	Atteinte

Synthèse des activités :

Action 1 : Pendant la période, nous avons présenté le BAPE à deux organismes, sur les cinq approchés par courriel, soit le Réseau des Tables régionales de groupes de femmes du Québec et Paroles d'excluEs.

Action 2 : Suite à la mise en place dans les dernières années de nouveaux moyens de participation, notamment la possibilité de prise de parole en ligne durant nos séances publiques, nous souhaitons connaître l'effet de cette mesure sur la participation des femmes. Nous avons mis au point une méthodologie afin de calculer la proportion de femmes participant à nos travaux.

Objectif gouvernemental 5 – Faire en sorte que l'État appuie l'innovation par ses pratiques

Sous-objectifs	Actions	Indicateurs	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024	Atteinte de la cible
5.1.1 Évaluer la durabilité des interventions gouvernementales	3 Évaluer la durabilité de tous les projets structurants	Proportion des interventions gouvernementales structurantes ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité	50 %	75 %	Atteinte
	4 Uniformiser la prise en compte des principes de développement durable dans l'analyse des commissions d'enquête du BAPE	Pourcentage de commissions utilisant la grille de prise en compte des principes de développement durable	100 %	100 %	Atteinte
5.5.1 Accroître la performance environnementale des systèmes numériques gouvernementaux	5 Former le personnel aux pratiques numériques écoresponsables	Pourcentage d'employées et d'employés formés sur les pratiques numériques écoresponsables*	50 %	58 %	Atteinte
5.9.5 Favoriser l'inclusion du développement durable dans la formation offerte	6 Augmenter le nombre d'élèves rejoints par une de nos trousse pédagogiques permettant notamment de sensibiliser au développement durable	Nombre d'élèves utilisant l'une de nos trousse pédagogiques			
		Trousse s'adressant aux élèves du 2 ^e cycle du secondaire (Le BAPE à l'école)	25	0	Non atteinte
		Trousse s'adressant aux élèves de niveau collégial et universitaire	25	423	Atteinte
	7 Augmenter le nombre d'étudiantes et d'étudiants rejoints par les présentations sur le développement durable données par le BAPE	Nombre d'étudiantes et d'étudiants rejoints par des présentations sur le développement durable données par le BAPE	25	48	Atteinte

* Une utilisation plus responsable du numérique consiste à adopter des comportements et des pratiques numériques qui permettent de réduire significativement l'empreinte environnementale, sociale et économique de l'organisation. Un numérique plus responsable doit se focaliser en priorité sur les actions d'évitement et de réduction sans oublier de réduire les possibles effets rebond. Un numérique plus responsable, c'est aussi un numérique plus éthique, par exemple, qui prend en compte les personnes en situation de handicap (accessibilité numérique), les enjeux d'inclusion et de diversité, etc.

Synthèse des activités :

Action 3 : Incluant l'exercice de planification stratégique, six actions structurantes ont été évaluées au sujet de leur durabilité sur les huit qui répondaient aux trois critères suivants : 1- être identifiée par le comité de coordination de l'organisation, 2- mobiliser plus d'une direction du Bureau, 3- avoir un lien avec la participation du public et la mission de l'organisation.

Action 4 : Chaque commission dépose sa grille de développement durable dans son bilan de fin de travaux. Cela a été encore le cas cette année.

Action 5 : La formation annuelle en développement durable a été retravaillée afin d'y inclure un volet sur les pratiques numériques écoresponsables. Sur les 43 employés et employées visés, 25 ont complété la formation.

Action 6 : Les trousse pédagogiques de niveau collégial et universitaire ont permis à plus de 400 étudiantes et étudiants, répartis en 3 groupes, d'être sensibilisés au développement durable. Une nouvelle page Web avec l'ensemble de nos outils a été créée et une nouvelle trousse, Minot'Or, est maintenant disponible. Cependant, l'objectif n'a pas été atteint pour les trousse s'adressant aux élèves du secondaire. Selon les réponses obtenues au sondage, le contexte scolaire de l'automne 2023 a limité le temps disponible pour réaliser cette activité. Néanmoins, plusieurs enseignantes et enseignants ont exprimé un avis positif sur l'outil.

Action 7 : 48 étudiants ont assisté à des exposés sur le développement durable donnés par des membres du personnel du BAPE dans le cadre de 2 événements : le premier à HEC Montréal lors d'un séminaire en développement durable et transition pour un programme de maîtrise et le second à l'Université de Sherbrooke dans le cadre du cours Gestion de projets en génie : Faisabilité – Programme de maîtrise en gestion de l'ingénierie.

4.3 Occupation et vitalité des territoires

Le BAPE ne fait pas partie des organisations qui doivent rendre compte de leur planification en occupation et vitalité des territoires.

4.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

En 2023-2024, aucune divulgation ou communication, en vertu de l'article 25 de la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics* (RLRQ, chapitre D-11.1), n'a été reçue par la personne responsable du suivi.

4.5 Accès à l'égalité en emploi

Données globales

Effectif régulier au 31 mars 2024

Nombre de personnes occupant un poste régulier	38
--	----

Au cours de l'année 2023-2024, le BAPE a procédé à trois recrutements réguliers, un d'entre eux concerne une personne occasionnelle nommée sur un emploi régulier.

Nombre total des personnes embauchées, selon le statut d'emploi, au cours de la période 2023-2024

Régulier*	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire
3	3	1	–

* Le nombre total des personnes embauchées selon le statut d'emploi régulier présente uniquement les embauches effectuées en recrutement.

Membres des minorités visibles et ethniques (MVE), anglophones, Autochtones et personnes handicapées

Les deux tableaux suivants présentent le taux d'embauche des membres des groupes cibles au cours de l'exercice 2023-2024 ainsi que les résultats par statut d'emploi et leur évolution par rapport aux deux derniers exercices. Parmi les personnes embauchées au cours de l'année 2023-2024, aucune ne sont issues des groupes cibles. Par conséquent, le taux d'embauche annuel du nouveau personnel permanent, occasionnel, étudiant et stagiaire représentant les communautés culturelles, les anglophones, les Autochtones et les personnes handicapées est de 0 %. L'objectif gouvernemental de 25 % n'est donc pas atteint pour l'exercice en cours.

Embauche des membres de groupes cibles en 2023-2024

Statut d'emploi	Nombre total de personnes embauchées 2023-2024	Nombre de membres des minorités visibles et ethniques embauchés	Nombre d'anglophones embauchés	Nombre d'Autochtones embauchés	Nombre de personnes handicapées embauchées	Nombre de personnes embauchées membres d'au moins un groupe cible	Taux d'embauche des membres d'au moins un groupe cible par statut d'emploi (%)
Régulier*	3	–	–	–	–	–	–
Occasionnel	3	–	–	–	–	–	–
Étudiant	–	–	–	–	–	–	–
Stagiaire	–	–	–	–	–	–	–

* Le nombre d'embauches selon le statut d'emploi régulier présente uniquement les embauches effectuées en recrutement.

Évolution du taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi

Statut d'emploi	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Régulier (%)*	11,1	33,3	–
Occasionnel (%)	50	–	–
Étudiant (%)	–	–	–
Stagiaire (%)	–	–	–

* Le taux d'embauche global des membres des groupes cibles selon le statut d'emploi régulier présente uniquement les embauches effectuées en recrutement.

Les deux tableaux suivants présentent respectivement l'évolution de la présence des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier par rapport aux deux exercices précédents et celle des membres des minorités visibles et ethniques (MVE) au sein de l'effectif régulier et occasionnel par regroupement de régions.

En 2023-2024, la cible de représentativité de 2 % est atteinte pour les personnes handicapées.

Évolution de la présence des membres des groupes cibles (excluant les membres des minorités visibles et ethniques) au sein de l'effectif régulier – résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Groupe cible	Nombre au 31 mars 2022	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2022 (%)	Nombre au 31 mars 2023	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2023 (%)	Nombre au 31 mars 2024	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2024 (%)
Anglophones	–	–	–	–	–	–
Autochtones	1	2,6	1	2,5	1	2,6
Personnes handicapées	1	2,6	2	5	2	5,3

Les locaux du BAPE étant situés dans la région de la Capitale-Nationale, son personnel y réside presque exclusivement. Le BAPE atteint la cible de représentativité de cette région (12 %) pour les membres des minorités visibles et ethniques, avec un taux de présence de 21 % pour l'année 2023-2024. Les données du tableau suivant excluent les titulaires d'emplois supérieurs.

Évolution de la présence des membres des minorités visibles et ethniques (MVE) au sein de l'effectif régulier et occasionnel — résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Groupe cible par regroupement de régions	Nombre au 31 mars 2022	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2022 (%)	Nombre au 31 mars 2023	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2023 (%)	Nombre au 31 mars 2024	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2024 (%)
MVE Capitale-Nationale	12	23,5	10	24,4	8	19,5

Le tableau suivant indique qu'il n'y a aucun membre des minorités visibles et ethniques au sein de l'effectif régulier et occasionnel pour le personnel d'encadrement au sein du BAPE. Par conséquent, la cible de représentativité de 6 % pour l'ensemble du personnel d'encadrement n'est pas atteinte pour l'exercice en cours.

Présence des membres des minorités visibles et ethniques au sein de l'effectif régulier et occasionnel — résultat pour le personnel d'encadrement au 31 mars 2024

Groupe cible	Personnel d'encadrement (nombre)	Personnel d'encadrement (%)
Minorités visibles et ethniques	0	0

Femmes

Les deux tableaux suivants présentent respectivement le taux d'embauche des femmes pour l'exercice en cours par statut d'emploi ainsi que le taux de présence des femmes dans l'effectif régulier du BAPE au 31 mars 2024.

Taux d'embauche des femmes en 2023-2024 par statut d'emploi

	Régulier*	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire	Total
Nombre total de personnes embauchées	2	3	–	–	5
Nombre de femmes embauchées	1	2	–	–	3
Taux d'embauche des femmes (%)	50	67	–	–	60

* Le taux d'embauche des femmes selon le statut d'emploi régulier présente uniquement les embauches effectuées en recrutement et ne concerne que les employés assujettis à la *Loi sur la fonction publique*.

Pour le tableau suivant, il est à noter que le personnel professionnel inclut les ingénieurs, les avocats, les notaires, les conseillers en gestion des ressources humaines, les enseignants, les médecins et les dentistes.

Taux de présence des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2024

Groupe cible	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel	Personnel technicien	Personnel de bureau	Agentes et agents de la paix	Personnel ouvrier	Total
Effectif total (nombre total d'hommes et de femmes)	3	21	11	3	–	–	38
Nombre total de femmes	2	13	9	3	–	–	27
Taux de représentativité des femmes (%)	67	62	82	100	–	–	71

Autres mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi pour l'un des groupes cibles¹⁶

Aucune mesure en ce sens n'a été mise en place par le BAPE.

16. Les groupes cibles sont les suivants : membres des minorités visibles et ethniques, personnes handicapées, Autochtones et anglophones.

4.6 Code d'éthique et de déontologie des administratrices et administrateurs publics

A. Déclaration de valeurs éthiques du BAPE

Le BAPE privilégie quatre grandes valeurs au regard de la mission qui lui est propre afin que ses actions soient pleinement orientées vers la recherche d'un développement durable et guidées par l'éthique. Comme définies à la section 1, ces valeurs sont le **respect**, l'**impartialité**, l'**équité** et la **vigilance**.

Les valeurs éthiques du BAPE s'inspirent de celles de l'administration publique québécoise et les complètent. Elles constituent des balises permettant au personnel de s'orienter, particulièrement lorsque se présente un dilemme. Elles animent les prises de décisions et permettent de déterminer la meilleure conduite qu'il convient d'adopter selon les circonstances.

Les valeurs énoncées dans la *Déclaration de valeurs de l'administration publique québécoise* sont :

La compétence – Chaque membre de l'administration publique s'acquitte de ses tâches avec professionnalisme. Il met à contribution ses connaissances, ses habiletés et son expérience dans l'atteinte des résultats visés. Il est responsable de ses décisions et de ses actes ainsi que de l'utilisation judicieuse des ressources et de l'information mises à sa disposition.

L'impartialité – Chaque membre de l'administration publique fait preuve de neutralité et d'objectivité. Il prend ses décisions dans le respect des règles applicables et en accordant à tous un traitement équitable. Il remplit ses fonctions sans considérations partisans.

L'intégrité – Chaque membre de l'administration publique se conduit d'une manière juste et honnête. Il évite de se mettre dans une situation où il se rendrait redevable à quiconque pourrait l'influencer indûment dans l'exercice de ses fonctions.

La loyauté – Chaque membre de l'administration publique est conscient qu'il est un représentant de l'administration publique auprès de la population. Il exerce ses fonctions dans le respect de la volonté démocratique exprimée librement par l'ensemble des citoyens.

Le respect – Chaque membre de l'administration publique manifeste de la considération à l'égard de toutes les personnes avec qui il interagit dans l'exercice de ses fonctions. Il fait preuve de courtoisie, d'écoute et de discrétion à l'égard des personnes avec lesquelles il entre en relation dans l'exercice de ses fonctions. Il fait également preuve de diligence et évite toute forme de discrimination.

B. Code de déontologie du BAPE

Le Code de déontologie des membres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, reproduit à l'annexe 4.13, est aussi accessible dans le site Web de l'organisation à cette adresse : <https://www.bape.gouv.qc.ca/fr/bape/documents-administratifs-et-reglementaires/code-deontologie-membres/>.

Au cours de l'exercice 2023-2024, aucun manquement n'a été signalé.

4.7 Gouvernance des sociétés d'État

Le BAPE est institué en vertu de l'article 6.1 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) et relève du ministre responsable de l'Environnement. Il n'est pas assujéti à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (RLRQ, chapitre G-1.02).

4.8 Allègement réglementaire et administratif

La très grande majorité des dossiers confiés au BAPE s'inscrit dans la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement prévue aux articles 31.1 et suivants de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

La Loi et le *Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets*, qui assujéttit certains projets à la Procédure, relèvent du ministre responsable de l'Environnement.

Le BAPE ne fait pas partie des organisations visées par la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif.

4.9 Accès aux documents et protection des renseignements personnels

Les quatre tableaux de cette section présentent le nombre de demandes formulées en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1), au cours de l'exercice 2023-2024. On y trouve aussi les délais de traitement, les décisions rendues ainsi que les mesures d'accommodement et les avis de révision.

Nombre total de demandes reçues

Nombre total de demandes reçues	9
---------------------------------	---

Le tableau ci-dessous indique que le BAPE a traité huit des neuf demandes d'accès à des documents administratifs qu'il a reçues dans un délai de 20 jours et moins. Pour celle qui a nécessité un traitement de plus de 31 jours, le BAPE a demandé à la Commission d'accès à l'information (CAI) d'autoriser une prolongation du délai dans lequel l'organisme public doit répondre, conformément au premier alinéa de l'article 137.1 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. La CAI, tout comme le demandeur, ne s'est pas opposée à cette demande de prolongation de délai.

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des délais

Délai de traitement	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectification
0 à 20 jours	8	0	0
21 à 30 jours	0	0	0
31 jours et plus	1	0	0
Total	9	0	0

Le tableau suivant montre que les neuf demandes reçues en 2023-2024 ont été entièrement acceptées.

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des décisions rendues

Décision rendue	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectification	Dispositions de la Loi invoquées
Acceptée (entièrement)	9	0	0	s. o.
Partiellement acceptée	0	0	0	s. o.
Refusée (entièrement)	0	0	0	s. o.
Autres	0	0	0	s. o.

Le BAPE n'a traité aucune demande d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement et aucun avis de révision de la Commission d'accès à l'information ne lui a été adressé.

Mesures d'accommodement et avis de révision

Nombre total de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable	0
Nombre d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information	0

4.10 Application de la Politique linguistique de l'État et de la Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle dans l'Administration

Le BAPE respecte la *Politique linguistique de l'État* dans toutes ses activités. Il accorde une attention soutenue à la qualité du français, notamment dans les documents qu'il produit. En effet, ses publications destinées au public et les rapports de ses commissions d'enquête sont soumis à une révision linguistique. Au cours de l'exercice financier 2023-2024, le BAPE a confié la révision de cinq rapports d'enquête et d'audience publique ainsi que de son *Rapport annuel de gestion 2022-2023* à des linguistes-conseils externes. Des ressources internes ont quant à elles révisé les autres documents diffusés par l'organisme.

Par ailleurs, le BAPE sensibilise son personnel à l'importance de la langue française en produisant des capsules linguistiques qu'il diffuse dans son intranet. En 2023-2024, il en a publié six. Elles ont traité des anacoluthes, d'une formation sur l'écriture épïcène, de la nouvelle politique linguistique de l'État, d'un article de *La Presse* sur la qualité du français, de la locution en termes de ainsi que des espaces avant et après les signes de ponctuation et les symboles. L'objectif de ces capsules est de favoriser des communications écrites et verbales de qualité au sein de l'organisation.

Émissaire et comité permanent

Questions	Réponses
Avez-vous un ou une émissaire?	Oui
Avez-vous un comité permanent ou avez-vous choisi de mettre en place un comité permanent?	Non
Si oui, combien y a-t-il eu de rencontres des membres du comité permanent au cours de l'exercice?	s. o.
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître l'émissaire à votre personnel ou le nom d'une personne-ressource à qui poser des questions sur l'exemplarité de l'État? Si oui, expliquez quelles ont été ces mesures :	Non

Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle

Questions	Réponses
Est-ce que votre organisation dispose d'une directive particulière approuvée par le ministre de la Langue française?	Non, la directive est en attente d'approbation.
Si vous avez une directive particulière : <ul style="list-style-type: none"> Indiquez la date à laquelle elle a été approuvée par le ministre de la Langue française : Combien d'exceptions cette directive compte-t-elle? 	
Au cours de l'exercice, votre organisation a-t-elle eu recours aux dispositions de temporisation prévues par le <i>Règlement sur la langue de l'Administration</i> et le <i>Règlement concernant les dérogations au devoir d'exemplarité de l'Administration et les documents rédigés ou utilisés en recherche?</i>	Non
Si oui, indiquez le nombre de situations, cas, circonstances ou fins pour lesquels votre organisation a eu recours à ces dispositions :	
Au cours de l'exercice, quelle proportion des employés de votre organisation a reçu de l'information concernant la directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle (du ministre ou particulière) afin d'assurer une utilisation exemplaire du français conformément aux dispositions de la <i>Charte de la langue française</i> ?	0 %, la directive est en attente d'approbation.

Politique linguistique de l'État (PLE)

Questions	Réponses
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour informer votre personnel sur l'application de la <i>Politique linguistique de l'État</i> ?	Oui
Si oui, expliquez quelles ont été ces mesures :	Une capsule linguistique a été publiée à ce sujet dans l'intranet de l'organisme.
L'article 20.1 de la <i>Charte de la langue française</i> prévoit qu'un organisme de l'Administration publique, dans les trois mois suivant la fin de son exercice financier, le nombre de postes pour lesquels il exige, afin d'y accéder notamment par recrutement, embauche, mutation ou promotion, ou d'y rester, la connaissance ou un niveau de connaissance spécifique d'une autre langue que le français ainsi que ceux pour lesquels une telle connaissance ou un tel niveau de connaissance est souhaitable.	
Quel est le nombre de postes au sein de votre organisation pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français :	
• est exigé?	0
• est souhaitable?	0

4.11 Égalité entre les femmes et les hommes

Le BAPE ne fait pas partie des organisations responsables d'actions prévues dans la *Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2022-2027*.

4.12 Politique de financement des services publics

Biens et services actuellement tarifés

Tous les services liés à la mission du BAPE sont gratuits pour les citoyennes et citoyens.

Toutefois, le *Règlement sur les frais exigibles relatifs au régime d'autorisation environnementale et d'autres frais* (RLRQ, chapitre Q-2, r. 28.02) permet au Ministère de tarifier les demandes d'autorisation environnementale. Ainsi, les dossiers confiés au BAPE dans le cadre de la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement font l'objet d'une tarification applicable aux initiateurs de projet.

Les organismes sont responsables de la gestion de leurs droits d'auteur. La liste des tarifs a été fournie par Les Publications du Québec. Aucune redevance pour droit d'auteur n'a été facturée en 2023-2024.

Coût des biens et des services non tarifés (coût de revient)

Dans un contexte d'amélioration continue, et conformément aux orientations gouvernementales, le BAPE a travaillé ces dernières années à améliorer sa méthodologie visant à déterminer le coût de ses services. Grâce à l'implantation d'un système de feuille de temps, le Bureau est maintenant en mesure de faire le calcul de son coût de revient. Le résultat de celui-ci est présenté à la section 3.2 « Utilisation des ressources financières ».

4.13 Code de déontologie des membres du BAPE

Dispositions générales

Professionalisme

- 1 - Le membre sert le public de façon irréprochable, intègre et au meilleur de sa connaissance.
- 2 - Le membre s'abstient de faire tout geste qui risque de nuire à l'image et à la crédibilité du Bureau et de ses membres. Il avise le président du Bureau de toute situation qui risquerait d'entacher sa crédibilité ou celle du Bureau.
- 3 - Le membre s'abstient d'utiliser indûment son titre ou son statut de membre.
- 4 - Le membre qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service du Bureau.
- 5 - Le membre ne doit pas confondre les biens du Bureau avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.
- 6 - Le membre exerce ses fonctions de façon exclusive. Il peut, toutefois, avec le consentement du président du Bureau, exercer des activités didactiques pour lesquelles il peut être rémunéré et des activités non rémunérées dans des organismes sans but lucratif.
- 7 - Le membre respecte la loi, les règles de procédure et les orientations générales du Bureau.

Indépendance

- 8 - Le membre évite tout conflit d'intérêts et évite de se placer dans une situation qui pourrait évoluer vers une situation de conflit d'intérêts ou le placer dans une situation de vulnérabilité. En cas de doute, il en avise le président du Bureau.
- 9 - Le membre ne peut accepter ni cadeau ni marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste. Il ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.
- 10 - Le membre doit, dans ses décisions, éviter de se laisser influencer par des perspectives ou offres d'emploi.
- 11 - Le membre traite toute tentative d'ingérence dans son travail comme irrecevable et inadmissible.
- 12 - Le membre remet annuellement au répondant en éthique une déclaration indiquant la nature de ses intérêts financiers.

Confidentialité

- 13 - Le membre ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.
- 14 - Le membre est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.
- 15 - Le membre qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle obtenue dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, ou utiliser à son profit ou pour un tiers de l'information non accessible au public.

Impartialité

- 16 - Le membre fait preuve de neutralité politique dans l'exercice de ses fonctions.
- 17 - Le membre fait preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.
- 18 - Le membre fait preuve de réserve dans la manifestation publique de son opinion concernant un projet controversé lié à l'environnement et s'abstient de prendre position publiquement sur tout projet faisant l'objet, ou pouvant faire l'objet dans un avenir prévisible, d'un mandat au Bureau.
- 19 - Le membre ne commente pas les rapports du Bureau.
- 20 - Le membre s'abstient, pendant la durée de son mandat comme membre du Bureau, de commenter publiquement les décisions relatives à un projet qui a fait l'objet d'un rapport du Bureau.
- 21 - Le membre s'abstient, même après l'expiration de son mandat comme membre du Bureau, de commenter publiquement les décisions relatives à un projet qui a fait l'objet d'un examen par le Bureau pendant la période où il était membre.

Dispositions particulières à la tenue d'enquêtes, d'audiences publiques et de médiations en environnement

Indépendance

- 22 - Le commissaire n'a aucun intérêt particulier dans le dossier qui lui est confié.
- 23 - Avant d'être formellement désigné par le président du Bureau pour faire partie d'une commission d'enquête ou pour agir à titre de médiateur, le membre doit l'informer de toute situation pouvant entacher sa crédibilité.
- 24 - Le commissaire évite toute situation qui ferait en sorte que son indépendance puisse être mise en doute; s'il se retrouve inopinément dans une telle situation, il en informe le président de la commission et le président du Bureau.

Impartialité

- 25 - Le commissaire agit et paraît agir de façon neutre et impartiale.
- 26 - Confronté à une situation qu'il estime poser problème, le commissaire en réfère, chaque fois, au président du Bureau. Il se récuse lorsque, sur la base de faits avérés et pertinents, il se juge incapable d'agir de façon impartiale dans le dossier qui lui est confié.
- 27 - Le commissaire respecte les règles de l'équité procédurale et agit en tout temps de la façon la plus transparente possible.
- 28 - Le commissaire évite toute rencontre privée en lien avec le projet, sauf dans les cas prévus aux règles de procédure du Bureau et dans les cas où une commission doit tenir une séance pour décider d'une question de confidentialité.

Professionalisme

- 29 - Le commissaire acquiert une connaissance aussi complète que possible du dossier et fait en sorte d'en terminer l'analyse dans les délais fixés.
- 30 - Le commissaire respecte le principe de la saine gestion des ressources humaine, financière et matérielle lorsqu'il prend une décision dans le cadre des travaux de la commission.
- 31 - Le commissaire fait preuve de réserve, de courtoisie, de sérénité et de considération envers tous les participants aux commissions.
- 32 - Le commissaire suscite le respect mutuel de toutes les personnes qui assistent ou participent aux travaux de la commission.
- 33 - Le commissaire favorise la participation pleine et entière des intéressés.
- 34 - Le commissaire favorise l'accès des citoyens à l'information, les aide à bien comprendre les projets et les incite à exprimer leur opinion sans contrainte.

Confidentialité

- 35 - Le commissaire respecte en tout temps le caractère confidentiel des délibérations de la commission.
- 36 - Le commissaire respecte la confidentialité du rapport de la commission jusqu'à ce qu'il soit rendu public.
- 37 - Le président du Bureau peut demander au membre qui a présidé une commission, ou en a été commissaire, de présenter et d'expliquer le rapport de cette commission au ministre.

Dispositions applicables aux membres à temps partiel

- 38 - Les dispositions du présent code s'appliquent aux membres additionnels à temps partiel du Bureau, à l'exception des articles 6 et 12; cependant, le devoir de réserve prévu aux articles 19 à 21 concerne seulement les rapports rédigés par les commissions dont le membre additionnel à temps partiel faisait partie, et les décisions relatives aux projets ayant fait l'objet des travaux de ces commissions.

Aucun manquement n'a été signalé au cours de l'exercice 2023-2024.

Le Code de déontologie des membres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, reproduit à cette annexe, est accessible dans le site Web de l'organisation à cette adresse : <https://www.bape.gouv.qc.ca/fr/bape/documents-administratifs-et-reglementaires/code-deontologie-membres/>.

4.14 Membres du BAPE

A – Membres à temps plein

Alain R. Roy, président¹⁷

Marie-Hélène Gauthier, présidente par intérim et vice-présidente¹⁸

Martin Lessard, vice-président¹⁹

Marie-Eve Fortin

Antoine Morissette

Joseph Zayed²⁰

B – Membres additionnels à temps partiel

Michel Allaire

Pierre André

Jacques Bénard

Louis Dériger

Ursula Fleury Larouche

Corinne Gendron²¹

Jean Hébert

Georges Lanmafankpotin

Jacques Locat²²

Pierre Magnan

Scott McKay

Geneviève Meloche

Mireille Paul

Valérie Racine

Pierre Renaud

Linda St-Michel

Prunelle Thibault-Bédard

17. M. Roy a été nommé président le 21 juin 2023 et est entré en fonction le 3 juillet 2023.

18. M^{me} Gauthier a assuré la présidence par intérim jusqu'au 2 juillet 2023 et a été vice-présidente jusqu'au 3 novembre 2023.

19. M. Lessard a été nommé membre et vice-président le 13 mars 2024 et est entré en fonction le 2 avril 2024.

20. Membre à temps plein dont le mandat a été renouvelé au cours de l'exercice.

21. Membre additionnel à temps partiel dont le mandat a été renouvelé au cours de l'exercice.

22. Membre additionnel à temps partiel dont le mandat s'est terminé au cours de l'exercice.

4.15 Dossiers réalisés

A – En vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*

Périodes d'information publique

1. Projet de raccordement du complexe de valorisation des biogaz et de biométhanisation de WM de Sainte-Sophie au réseau de Gazoduc TQM à Mirabel, du 18 septembre au 18 octobre 2023.
2. Projet d'optimisation et d'ajout d'un procédé thermique de traitement de sols et d'autres matières contaminés à Saint-Ambroise, du 27 septembre au 27 octobre 2023.
3. Projet éolien Des Neiges – Secteur sud dans la MRC de La Côte-de-Beaupré, du 3 novembre au 4 décembre 2023.
4. Projet de parc éolien Mesgi'g Ugnu's'n 2 dans la MRC d'Avignon, du 13 décembre 2023 au 12 janvier 2024.

Audiences publiques

1. Projet de réaménagement de la cellule n° 6 au centre de traitement Stalex à Blainville, du 8 mai au 8 septembre 2023.
2. Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique à Champlain, du 15 mai au 15 septembre 2023.
3. Projet de raccordement du complexe de valorisation des biogaz et de biométhanisation de WM de Sainte-Sophie au réseau de Gazoduc TQM à Mirabel, du 4 décembre 2023 au 4 avril 2024.
4. Projet d'optimisation et d'ajout d'un procédé thermique de traitement de sols et d'autres matières contaminés à Saint-Ambroise, du 11 décembre 2023 au 11 avril 2024.
5. Projet éolien Des Neiges – Secteur sud dans la MRC de La Côte-de-Beaupré, du 5 février au 5 juin 2024.

Consultation ciblée

1. Projet de parc éolien Mesgi'g Ugnu's'n 2 dans la MRC d'Avignon, du 11 mars au 11 juin 2024.

Médiation

Aucun mandat de ce type n'a été réalisé au BAPE au cours de cet exercice.

B – En vertu de la *Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure*

Aucun mandat de ce type n'a été réalisé au BAPE au cours de cet exercice.

C – En vertu de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*

Aucun mandat de ce type n'a été réalisé au BAPE au cours de cet exercice.

D – En vertu de la *Loi sur les parcs*

Projet de modification de la limite du parc national du Mont-Orford, du 13 février au 29 juin 2023.

4.16 Rapports et publications

Les rapports et les publications

A – LES RAPPORTS PUBLIÉS PAR LE BAPE

- 370 Rapport d'enquête et d'audience publique, *Projet de modification de la limite du parc national du Mont-Orford*, 28 juillet 2023.
- 371 Rapport d'enquête et d'audience publique, *Projet de réaménagement de la cellule n° 6 au centre de traitement Stalex à Blainville*, 22 septembre 2023.
- 372 Rapport d'enquête et d'audience publique, *Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique à Champlain*, 29 septembre 2023.

B – AUTRES PUBLICATIONS

Plan d'action de développement durable 2023-2028, octobre 2023.

Rapport annuel de gestion 2022-2023, septembre 2023.

Plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées 2023-2024, novembre 2023.

45 ans de démocratie participative au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, chapitre publié dans le livre *L'état du Québec 2024*, par Marie-Hélène Gauthier, présidente par intérim, Shirley Bishop, conseillère sénior en communication, et Sylvie Mondor, directrice de l'expertise environnementale et du développement durable, novembre 2023.

Trousse pédagogique *Projet de mine d'or Minot'Or*, réédition, décembre 2023.

Trousse pédagogique *Projet de parc éolien Mistral*, réédition, décembre 2023.

La prise de parole des femmes dans le cadre des audiences publiques du BAPE; Portrait historique, déterminants et leviers d'action, mars 2024.

4.17 Conférences, présentations et activités

1. Le 5 mai 2023, entretien par visioconférence de Sylvie Mondor, directrice de l'expertise environnementale et du développement durable, avec un étudiant à la maîtrise en sciences de l'environnement à l'Université du Québec à Montréal, à propos de l'ancrage institutionnel de l'évaluation environnementale stratégique et des études d'impacts environnementales, dans le cadre d'un stage sur le projet « L'établissement d'un cadre conceptuel sur la mise en place d'un processus d'évaluation environnementale stratégique en Haïti ».

2. Le 6 juin 2023, partage d'expertise de Sylvie Mondor, directrice de l'expertise environnementale et du développement durable, concernant le processus d'analyse des mémoires, auprès de la Direction générale de la valorisation du patrimoine naturel du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.
3. Le 6 juin 2023, participation en tant que panéliste de Marie-Hélène Gauthier, présidente par intérim, à des discussions sur l'implication des parties prenantes et de la population dans des activités de participation citoyenne, dans le cadre d'un séminaire tenu à la Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal.
4. Le 15 juin 2023, rencontre de partage d'expertise de Sylvie Mondor, directrice de l'expertise environnementale et du développement durable, concernant l'innovation énergétique, la cartographie énergétique du Québec, les politiques publiques et l'acceptabilité sociale, avec un représentant de la Chaire Transitions Énergétiques Territoriales de Sciences Po Bordeaux en France, à Québec.
5. Le 7 juillet 2023, rencontre d'échange par visioconférence de René Beaudet, secrétaire et directeur général de l'administration et des communications, avec des représentantes et représentants de « Transition Énergétique Québec – TEQ », portant sur les concepts de base d'un projet d'aménagement de bureau de type « milieu de travail axé sur les activités (MTAA) ».
6. Le 15 septembre 2023, partage d'expertise de Sylvie Mondor, directrice de l'expertise environnementale et du développement durable, concernant l'évaluation des impacts sociaux des projets sur la collectivité, auprès de l'équipe responsable des volets expertise et développement durable de la Société québécoise des infrastructures.
7. Le 25 septembre 2023, intervention de Karim Chami, analyste, portant sur le BAPE et la participation du public dans le processus québécois d'évaluation environnementale, devant les étudiantes et étudiants du DESS en éco-conseil de l'Université du Québec à Chicoutimi.
8. Le 11 octobre 2023, présentation de Marie-Hélène Gauthier, vice-présidente, portant sur la gestion publique de l'environnement, dans le cadre du cours *Gestion environnementale dans les organisations*, à l'Institut des sciences de l'environnement de l'Université du Québec à Montréal.
9. Le 16 octobre 2023, présentation de Clara Pocard, analyste, intitulée « Le BAPE : quoi, pourquoi et comment », dans le cadre du cours *séminaire en développement durable et transitions* de l'HEC Montréal.
10. Le 26 octobre 2023, présentation d'Alain R. Roy, président, intitulée « Présentation du nouveau président du BAPE », dans le cadre du Congrès 2023 – Transition énergétique à l'heure des grands projets de l'Association québécoise pour l'évaluation d'impacts (AQÉI), à Drummondville.
11. Le 30 octobre 2023, entretien par visioconférence de René Beaudet, secrétaire et directeur général de l'administration et des communications, d'Esther Boily, directrice des communications, d'Antoine Morissette, membre, et d'Alexandre Tanguay, conseiller en communication, avec la Direction des communications de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), dans le cadre d'un débat sur la politique agricole commune (PAC).
12. Le 2 novembre 2023, visite des locaux et présentation du BAPE par plusieurs membres du personnel, à des étudiantes et des étudiants étrangers issus de différents programmes de maîtrise, dans le cadre du programme Immersion Pro de Québec International.

13. Le 20 novembre 2023, partage d'expertise par Marie-Pier Denis, analyste, concernant la prise en compte des aspects socioéconomiques dans les dossiers analysés par le BAPE, auprès du Service des territoires fauniques et des habitats du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.
14. Décembre 2023, entrevue accordée par Alain R. Roy, président, à la revue *Quorum* de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), concernant le BAPE et la participation citoyenne ancrée dans sa mission depuis 45 ans.
15. Le 12 décembre 2023, visite des locaux du BAPE par René Beaudet, secrétaire et directeur général de l'administration et des communications, à une trentaine de personnes de l'équipe de la Direction de la gestion des espaces et des ressources matérielles du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.
16. Le 14 décembre 2023, présence de tout le personnel à l'allocution de Michel Yergeau, premier vice-président du BAPE, intitulée « Aux antipodes du dogmatisme : plaidoyer pour des consultations publiques utiles et crédibles », dans le cadre du 45^e anniversaire du Bureau.
17. Le 30 janvier 2024, organisée par l'équipe de l'expertise environnementale et du développement durable dans le cadre du 45^e anniversaire du BAPE, journée d'échange sur les bonnes pratiques de participation publique réunissant des organismes publics de participation du Québec, à l'Hôtel Le Concorde, à Québec.
18. Le 13 mars 2024, présentation de Sylvie Mondor, directrice de l'expertise environnementale et du développement durable, intitulée « Le BAPE : quoi, pourquoi et comment », dans le cadre du cours *Faisabilité de projets d'ingénierie* de l'Université de Sherbrooke.
19. Les 27 et 28 mars 2024, présentation de Joseph Zayed, membre, intitulée « Le nanomonde, une résolution invisible », à la conférence d'ouverture du 1^{er} Colloque scientifique de l'Observatoire national de l'amiante, TAARMAQ (Transition appuyée et acceptable des résidus miniers amiantés au Québec), à Thetford Mines.

4.18 Lois, règlements et politiques

[Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure](#) (RLRQ, chapitre A-2.001)

[Loi sur la conservation du patrimoine naturel](#) (RLRQ, chapitre C-61.01)

[Loi sur la qualité de l'environnement](#) (RLRQ, chapitre Q-2)

[Loi sur le développement durable](#) (RLRQ, chapitre D-8.1.1)

[Loi sur les commissions d'enquête](#) (RLRQ, chapitre C-37)

[Loi sur les parcs](#) (RLRQ, chapitre P-9)

[Politique de confidentialité de tout ou partie d'un document déposé dans le cadre d'une commission d'enquête](#)

[Politique sur l'accès aux documents et la protection des renseignements personnels](#)

[Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets](#) (RLRQ, chapitre Q-2, r. 23.1)

[Règlement sur la procédure de sélection des personnes aptes à être nommées membres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement](#) (RLRQ, chapitre Q-2, r. 35.3)

[Règles de procédure du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement](#) (RLRQ, chapitre Q-2, r. 45.1)

4.19 Activités

En 2023-2024, le BAPE a annoncé quatre périodes d'information publiques, en plus de réaliser cinq audiences publiques et une consultation ciblée. Voici quelques moments captés lors des séances publiques tenues à ces occasions. Elles ont permis aux citoyennes et citoyens de s'informer et de s'exprimer sur les différents projets.



Le BAPE a organisé deux activités pour souligner son 45^e anniversaire. En décembre 2023, il a invité son tout premier vice-président, Michel Yergeau, à s'adresser à son personnel. Son allocution a été teintée d'histoire, d'anecdotes et de sagesse. Ensuite, en janvier 2024, le BAPE a tenu la Journée B3P sur les bonnes pratiques en participation publique. Plus d'une trentaine de personnes œuvrant dans le domaine de la consultation citoyenne se sont réunies à Québec pour prendre part à cet événement rassembleur.



En 2023-2024, le BAPE a reçu plusieurs visiteurs. D'abord, en juin, Sylvie Mondor, directrice de l'expertise environnementale et du développement durable, a accueilli Sylvain Roche, un représentant de la Chaire Transitions Énergétiques Territoriales de Bordeaux. Puis, en novembre, l'organisation a ouvert ses portes à des étudiantes et étudiants étrangers dans le contexte de l'activité Immersion Pro de Québec International. Finalement, en décembre, René Beaudet, secrétaire et directeur général de l'administration et des communications, a fait visiter les bureaux du BAPE à une trentaine de personnes de l'équipe de la Direction de la gestion des espaces et des ressources matérielles du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.



En juin 2023, au cours d'un séminaire tenu à la Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal, Marie-Hélène Gauthier, présidente par intérim du BAPE, a pris part à des discussions sur l'implication des parties prenantes et de la population dans des activités de participation citoyenne. En octobre 2023, Alain R. Roy, président du BAPE, a rappelé la contribution de l'organisme au développement durable et à la démocratie participative lors du congrès de l'Association québécoise pour l'évaluation d'impacts, à Drummondville.



Crédit photo : Office de participation publique de Longueuil



Crédit photo : Association québécoise pour l'évaluation d'impacts



**Bureau
d'audiences publiques
sur l'environnement**

Québec



Imprimé sur du papier contenant 100 % de fibres postconsommation,
certifié choix environnemental, procédé sans chlore et fabriqué au Québec à partir d'énergie biogaz.